



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 132

Le lundi 21 octobre 2024

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 21 octobre 2024

• (1105)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)):
La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 132^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

[Traduction]

Avant de commencer, nous avons quelques questions d'ordre administratif à régler.

Par exemple, je vous prie de consulter les lignes directrices qui se trouvent sur les cartes devant vous. Elles sont là pour nous aider à prévenir les effets Larsen qui créent des problèmes pour les interprètes. Vous devez savoir où mettre votre téléphone, etc., afin d'éviter les retours de son.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Je tiens à vous faire part de certains éléments pour le bon déroulement du Comité.

Tout se fait par l'entremise de la présidence.

Il est interdit de prendre des photos de ce qui se passe ici. La réunion sera mise en ligne plus tard, vous pourrez donc la réécouter.

Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main, ou si vous participez à la réunion virtuellement, cliquez sur le bouton pour lever la main, et la greffière et moi-même tâcherons de vous donner la parole dans l'ordre des mains levées. Il nous arrive de nous tromper, mais voilà. Nous allons faire de notre mieux pour y arriver.

Encore une fois, n'oubliez pas que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Nous accorderons à la personne qui a la parole un certain temps, un temps modéré, pour s'exprimer.

Madame Tait, je vous demanderai de conclure lorsqu'il vous restera 30 secondes.

Pour tous les autres, même chose. Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera 30 secondes pour que vous puissiez conclure. Nous passerons ensuite aux questions et réponses.

Bienvenue, madame Tait.

Vous êtes souvent des nôtres. Nous avons appris à bien vous connaître. Je vous souhaite la bienvenue.

Vous connaissez les règles, car vous avez déjà témoigné ici.

Je voulais vous dire que vous avez cinq minutes pour faire votre exposé. Vous avez la parole, puis nous passerons aux questions et réponses. Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera 30 secondes.

Êtes-vous prête à commencer?

Merci.

Mme Catherine Tait (présidente et directrice générale, Société Radio-Canada): Je suis accompagnée du président du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada, Michael Goldbloom, qui se joindra à moi pour la déclaration préliminaire.

[Français]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, nous avons l'honneur de représenter le diffuseur public du Canada, une institution dont les Canadiens et les Canadiennes dépendent pour découvrir la culture d'ici et accéder à une information fiable et juste.

[Traduction]

Je rappelle également au Comité que CBC/Radio-Canada dispose d'une indépendance totale par rapport au gouvernement, non seulement en ce qui concerne ses décisions éditoriales, mais aussi ses décisions financières et opérationnelles. Cette indépendance est essentielle à la confiance que les Canadiens accordent à CBC/Radio-Canada.

Nous convenons que des discussions sur le radiodiffuseur public méritent d'être menées, pour autant qu'elles s'appuient sur des faits. Le document que nous vous avons remis présente des données factuelles sur la rémunération à CBC/Radio-Canada. Nous espérons que ces données contribueront à orienter notre conversation d'aujourd'hui.

[Français]

Nous aimerions profiter du temps qui nous est accordé pour évoquer les difficultés qu'affronte l'industrie des médias au Canada et la raison pour laquelle il est plus important que jamais d'avoir un diffuseur public fort.

M. Michael Goldbloom (président du Conseil, Société Radio-Canada): Le défi est bien connu. La crise qui perdure dans l'industrie des médias au pays compromet la capacité des Canadiens et des Canadiennes à s'informer. Lorsqu'il y a moins de sources d'information canadiennes, les plateformes étrangères de médias sociaux gagnent en influence, avec toute la désinformation et les théories du complot qu'elles tendent à véhiculer.

[Traduction]

Plus tôt cette année, Horizons de politiques Canada a recensé les principales perturbations auxquelles le Canada est confronté. La première tient au fait qu'il deviendra impossible de discerner ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Comment la société pourra-t-elle résoudre les grands défis auxquels elle est confrontée — l'abordabilité, le logement, le changement climatique, les questions de santé — si les Canadiens ne sont pas en mesure de distinguer le vrai du faux?

Alors que le secteur des médias au Canada connaît de grands bouleversements, je suis convaincu que le radiodiffuseur public joue un rôle plus indispensable que jamais pour le pays. CBC/Radio-Canada présente des actualités et des informations fiables, qui reposent sur le travail de journalistes professionnels, sur le respect de normes journalistiques rigoureuses, ainsi que sur le souci de la transparence et la nécessité de rendre compte de ses activités. Nous sommes présents dans 60 collectivités de toutes les régions du pays, ce qui permet aux Canadiens de rester en contact les uns avec les autres et de demeurer en lien avec leur pays.

[Français]

D'après l'étude « Réputation 2024 » de Léger, CBC/Radio-Canada est le média le plus admiré au pays. C'est aussi le réseau d'information considéré comme le plus fiable au Canada, d'après l'étude de 2024 de Pollara sur la confiance dans les médias.

Mme Catherine Tait: Le diffuseur public est également un moteur de la culture canadienne. Notre budget contribue à stimuler une industrie de l'information et de la création qui génère 73 milliards de dollars par an dans l'économie canadienne et 630 000 emplois au pays.

[Traduction]

N'oublions pas les milliers de sportifs amateurs dont le talent demeurerait inconnu au pays et sur la scène internationale sans l'engagement du radiodiffuseur public à les mettre en valeur. La diffusion des Jeux olympiques et paralympiques qui ont eu lieu cet été à Paris constitue le meilleur exemple de cet engagement. Vingt-sept millions de Canadiens, soit 7 Canadiens sur 10, ont suivi la programmation de CBC/Radio-Canada afin de voir à l'œuvre les athlètes canadiens. Les Jeux olympiques ont insufflé à tous les Canadiens un vent d'optimisme qui leur a été salutaire. Il s'agit d'un événement qui a véritablement contribué à l'édification de la nation.

Dans d'autres pays, il devient de plus en plus courant d'avoir à payer pour accéder à la diffusion des Jeux olympiques, qui ne s'étend que sur 17 jours tous les deux ans, mais ce n'est pas le cas ici, au Canada. CBC/Radio-Canada s'est engagée à présenter des événements sportifs amateurs tout au long de l'année et à respecter la parité hommes-femmes dans sa couverture de tous les sports.

Malgré les défis auxquels elle est confrontée, CBC/Radio-Canada continue de répondre aux besoins changeants des Canadiens. Quelque 21 millions de Canadiens comptent désormais sur nos services numériques chaque mois pour suivre les actualités. Des millions de personnes consomment nos contenus vidéo et audio en anglais et en français à partir de nos plateformes, qui viennent s'ajouter à nos émissions de radio et de télévision primées.

Nous sommes au service des Canadiens. L'importance de ce service public est digne d'être reconnue et il vaut certainement la peine de lutter pour son maintien.

Merci.

La présidente: Merci. Eh bien, vous vous en êtes très bien tirée, madame Tait.

Je suis désolée. C'est ma faute. J'ai oublié de vous présenter Michael Goldbloom, qui est le président du conseil d'administration de CBC. Il est ici pour répondre à toutes vos questions concernant le conseil d'administration. Nous en avons parlé lors de la dernière réunion.

Passons maintenant aux questions.

Nous allons commencer par M. Kurek, pour six minutes, s'il vous plaît.

• (1110)

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, monsieur Goldbloom et madame Tait, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Madame Tait, on vous a demandé de témoigner devant le Comité dans le cadre d'une motion portant plus précisément sur les primes, ou la rémunération au rendement, selon votre terminologie.

Madame Tait, avez-vous reçu une prime au cours de l'exercice financier 2022-2023?

Mme Catherine Tait: Non.

M. Damien Kurek: Je vous remercie d'avoir répondu directement.

Je crois comprendre qu'il n'y a pas de date limite pour l'octroi d'une prime en dehors d'un exercice financier. Le comprenez-vous ainsi également?

Mme Catherine Tait: Cette question porte-t-elle sur la rémunération du PDG ou plus précisément sur l'ensemble du groupe d'employés non syndiqués?

M. Damien Kurek: Elle porte précisément sur votre rémunération.

Mme Catherine Tait: Comme vous le savez, le PDG est rémunéré...

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Nous n'entendons pas bien M. Kurek. Le son coupe par intermittence.

Si vous répétez la question, nous pourrions peut-être déterminer ce qui cloche.

La présidente: Nous recommencerions à zéro. Je pense que nous devrions essayer de corriger le problème.

Les gens qui participent à distance nous disent qu'ils ne peuvent pas entendre la question de M. Kurek. Le son coupe par intermittence. Cela signifie que nous risquons de ne pas entendre la réponse de Mme Tait non plus.

Peut-on vérifier, s'il vous plaît?

En attendant, je vais suspendre la séance.

• (1110)

(Pause)

• (1110)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Recommandons de nouveau avec M. Kurek.

M. Damien Kurek: Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, madame Tait et monsieur Goldbloom, d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Madame Tait, j'aimerais vous demander encore une fois si vous avez reçu une prime pour l'exercice financier 2022-2023.

Mme Catherine Tait: Non, je n'en ai pas reçu.

M. Damien Kurek: Merci, madame Tait.

Monsieur Goldbloom, le conseil d'administration a-t-il demandé au gouvernement d'accorder une prime à Mme Tait?

M. Michael Goldbloom: Le conseil d'administration produit une évaluation du rendement du PDG, et nous la communiquons au gouvernement. C'est au gouvernement de décider s'il verse ou non une rémunération au rendement.

M. Damien Kurek: Dans son évaluation, le conseil d'administration a-t-il dit au gouvernement que Mme Tait devrait recevoir une prime?

M. Michael Goldbloom: Je pense que les détails de cette recommandation sont confidentiels, mais je dirais que le conseil d'administration a été très favorable au rendement de Mme Tait.

M. Damien Kurek: Merci, monsieur Goldbloom.

Madame Tait, je vous repose la question. Je crois comprendre que votre mandat tire à sa fin. Je crois qu'il se terminera le 3 janvier.

En ce qui concerne les primes de rendement et les indemnités de départ, nous sommes dans une situation où les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts. Le coût de la vie rend les produits de première nécessité inabordables pour de nombreux Canadiens. Lorsque vous examinez les primes de 18 millions de dollars accordées à CBC/Radio-Canada, y compris les primes de dizaines de milliers de dollars accordées aux cadres de l'organisation, vos paramètres ne semblent certainement pas concorder avec les points de discussion qui sont fournis. À la fin de votre mandat à CBC/Radio-Canada, pouvez-vous vous engager aujourd'hui à ne pas accepter d'indemnités de départ ou de primes pour les deux derniers exercices financiers?

• (1115)

Mme Catherine Tait: Cette question comporte plusieurs éléments.

Je dirais tout d'abord que si nous parlons de l'exercice 2022-2023, les résultats de cette année sont publics. Pour 2023-2024, tous les indicateurs clés de rendement définis et approuvés par le conseil d'administration ont été atteints, voire dépassés.

M. Damien Kurek: Avec tout le respect que je vous dois, madame Tait, je vous ai posé une question précise sur votre rémunération.

Avec l'éventail des indemnités prévues, vous gagnez plus que le premier ministre de ce pays. C'est votre rémunération. Recevoir une prime en plus, à un moment où les cotes d'écoute sont en baisse et où les recettes publicitaires de votre organisation sont en baisse...

Je vous ai demandé expressément si vous refuseriez ou non d'accepter une indemnité de départ à la fin de votre mandat de directrice générale.

Mme Catherine Tait: Je pense que les Canadiens s'attendent à ce que l'entreprise honore ses engagements envers ses employés non syndiqués comme elle le ferait envers ses employés syndiqués.

Je voudrais rectifier les faits. Alors que les recettes publicitaires totales sont en baisse, les recettes publicitaires numériques sont en hausse. Au début de mon mandat, les recettes numériques s'élevaient à environ 38 millions de dollars; l'année dernière, elles ont atteint environ 100 millions de dollars.

Je pense qu'il est important que nous ayons des descripteurs précis de ce qui se passe à CBC/Radio-Canada.

M. Damien Kurek: Madame Tait, vous avez dit que l'information était confidentielle, mais cela ne convient pas aux Canadiens. Les Canadiens voient les 18 millions de dollars accordés en primes et le fait que vous venez de dépenser 1 000 \$ par nuit pour une chambre d'hôtel à Paris pendant les Jeux olympiques. Alors que vous arrivez au terme de votre mandat, vous êtes mieux payée que le premier ministre de ce pays et vous refusez aujourd'hui d'exclure que vous recevrez soit des primes — ce que l'on appelle la rémunération au rendement —, soit une indemnité de départ à la fin de votre mandat. Dire que c'est confidentiel n'est pas suffisant pour les Canadiens. Cela ne suffit pas pour le contrôle parlementaire.

Je vous pose à nouveau la question: Allez-vous préciser aujourd'hui à ce comité si vous allez ou non refuser une indemnité de départ ou une prime à la fin de votre mandat de présidente et PDG de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit, je considère qu'il s'agit d'une affaire personnelle. Je crois que je suis protégée par la Loi sur la protection des renseignements personnels à cet égard.

M. Damien Kurek: Madame Tait, les contribuables paient votre salaire, tout comme ils le font pour nous tous. Vous pouvez chercher sur Google le salaire d'un député et le salaire du premier ministre, mais nous discutons ici de 18 millions de dollars versés en primes, dont 3 millions de dollars ont été versés à des cadres.

Madame Tait, vos propres documents montrent qu'il y a 631 gestionnaires à CBC/Radio-Canada et que 43, si ma mémoire est bonne, sont des cadres. Vous défendez la prime moyenne versée aux cadres de votre organisation, qui représente plus que ce que la plupart des Canadiens gagnent en un an, et vous prétendez que c'est confidentiel.

Madame la présidente, par votre intermédiaire, je dirais qu'il est ahurissant que Mme Tait se présente devant ce comité après une motion très précise soulignant que des réponses sont exigées lorsqu'il s'agit de la rémunération reçue par un radiodiffuseur public. C'est l'argent des contribuables qui finance cette organisation.

Encore une fois, madame Tait, j'insiste et je demande: à la fin de votre mandat, qu'il s'agisse des primes des exercices financiers précédents ou de la soi-disant prime au rendement, ou de la conclusion d'une indemnité de départ, refuserez-vous ces indemnités par respect pour les contribuables qui ont payé pour que vous occupiez ce rôle au cours des dernières années?

Mme Catherine Tait: Je crois que j'ai répondu à la question.

Pour le compte rendu, j'aimerais corriger certaines des erreurs que le député a formulées.

L'une d'entre elles est que les 18 millions de dollars de rémunération au rendement ne sont pas des sommes qui n'ont pas été convenues bien avant la fin de l'exercice financier. Nous avons mis en place un processus rigoureux, qui existe depuis 20 ans, madame la présidente. Ce processus est similaire à celui d'autres sociétés d'État, d'autres agences gouvernementales et de la plupart des entreprises privées. C'est un processus qui est guidé par des consultants tiers, des experts qui nous conseillent sur ce que nous devrions payer à nos cadres et à nos gestionnaires.

• (1120)

M. Damien Kurek: Combien coûtent ces consultants tiers?

La présidente: Je suis désolée, monsieur Kurek. Votre temps est écoulé.

Nous passons au deuxième intervenant. Pour le Parti libéral, nous avons Michael Coteau.

Monsieur Coteau, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour. Je vous remercie d'être venus.

Je suis d'accord avec vous: CBC/Radio-Canada est une voix de confiance pour les Canadiens. La majorité des Canadiens soutiennent CBC/Radio-Canada. C'est un radiodiffuseur très populaire. Je l'ai déjà dit, et vous le savez: je suis un fervent défenseur de CBC/Radio-Canada. Je pense qu'elle sert le bien public.

En outre, à l'heure de la désinformation, nous avons besoin d'un bon radiodiffuseur public qui peut aller sur le terrain et fournir des informations pertinentes aux Canadiens.

Je pense, monsieur Goldbloom, que vous avez dit qu'il s'agit d'un pilier fiable de la culture canadienne, ou l'un d'entre vous l'a dit, mais je pense que c'est tout à fait vrai.

Cependant, ce qui nous amène ici aujourd'hui, ce sont les 18,4 millions de dollars qui ont été réservés pour les primes. Avant d'aborder ces questions... Vous vous souvenez probablement de certaines de mes questions de la dernière fois. J'ai demandé si vous alliez revenir au conseil d'administration et reconsidérer la structure, et j'y reviendrai.

Avant d'aller plus loin, pouvez-vous expliquer le mot « prime »? Expliquez-nous le processus. De quoi parlons-nous en réalité? S'agit-il de primes, d'après vous?

Mme Catherine Tait: Il ne s'agit pas de primes, mais de rémunération au rendement.

Concernant les personnes en question, il s'agit d'environ 1 180 employés, gestionnaires et dirigeants non syndiqués. Une partie de leur salaire est retenue en début d'année.

Si vous gagnez 80 000 \$, une somme d'environ 10 000 \$ sera retenue.

M. Michael Coteau: C'est dans votre contrat. Le contrat stipule que vous gagnez 80 000 \$.

Mme Catherine Tait: C'est exact. Une partie de votre salaire est retenue, et des IRC sont fixés en début d'année.

M. Michael Coteau: Pourriez-vous nous expliquer ce que sont les IRC?

Mme Catherine Tait: Il s'agit d'indicateurs de rendement clés. Ils sont liés aux priorités énoncées dans le plan stratégique. Par exemple, l'engagement numérique dans les régions constitue un IRC. Si nous atteignons l'objectif, les employés en question recevront cette partie de leur rémunération au rendement. Soixante-dix pour cent de la rémunération au rendement sont liés aux IRC et 30 % au rendement individuel de l'employé. Une fois par année, le gestionnaire de ces employés vérifie l'atteinte de leurs objectifs.

M. Michael Coteau: Je vais revenir brièvement en arrière.

Lors de votre dernière comparution, j'ai indiqué qu'étant donné la situation actuelle des Canadiens, l'abordabilité s'avère probablement l'un des trois grands enjeux au pays, voire l'enjeu le plus important. Lorsque les Canadiens voient dans les nouvelles qu'une somme de 18,4 millions de dollars a été versée aux hauts dirigeants d'une organisation, ils ne voient pas cela d'un bon œil, et pourtant les Canadiens vous appuient.

Les Canadiens ne voient pas ces 18,4 millions d'un bon œil, car ils ont l'impression qu'il s'agit d'une prime. On a l'impression que vous devez faire un bon travail et que, si vous faites un excellent travail, alors vous toucherez plus d'argent. Peu importe la perspective qu'on adopte, on a l'impression qu'il s'agit d'une prime. Voilà la difficulté.

Lors de votre dernière comparution, je vous ai demandé de vous adresser au conseil d'administration et d'envisager une restructuration du système, de sorte qu'il soit plus aisé pour le Canadien moyen qui vit des difficultés d'appuyer cette idée. Il est très ardu pour les Canadiens en ce moment d'accepter que les hauts dirigeants touchent 18,4 millions de dollars alors qu'eux peinent à joindre les deux bouts.

Avez-vous abordé cet enjeu avec le conseil d'administration? Avez-vous eu cette discussion? Y a-t-il eu de nouveaux développements dans ce dossier?

Mme Catherine Tait: Oui. Concernant vos commentaires, le 25 juin, nous avons publié une déclaration au nom du conseil d'administration. Nous avons eu une discussion sur la question et nous avons convenu que le conseil d'administration demanderait une étude indépendante sur le régime de rémunération pour s'assurer qu'il correspond aux normes établies et qu'il est équitable.

Nous avons fait la demande et l'étude est en cours. Nous communiquerons les recommandations dès que nous les recevrons l'an prochain.

M. Michael Coteau: Allez-vous comparer votre secteur à d'autres entreprises en général ou seulement à d'autres organismes de télédiffusion?

• (1125)

Mme Catherine Tait: Non.

Ce que nous faisons de toute façon, sur une base annuelle... Pour que vous compreniez bien, nos salaires à CBC/Radio-Canada sont déjà établis, avec les conseils d'experts en rémunération, à 50 % de ce qui serait la norme. Cela signifie 50 % de la fourchette attendue pour un cadre en comptabilité ou un gestionnaire de la programmation.

M. Michael Coteau: Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste une minute.

Mme Catherine Tait: Pour que ce soit bien clair, nous parlons des sociétés d'État, parce que nous fonctionnons comme une société d'État...

M. Michael Coteau: Je dois poser ma dernière question. Je suis désolé de vous interrompre.

Mme Catherine Tait: Ça va.

M. Michael Coteau: Vous avez dit une chose intéressante. Les conservateurs font de la désinformation au sujet de l'auditoire et des revenus publicitaires. Vos cotes d'écoute ont peut-être diminué un peu à la télévision, mais vos plateformes numériques et d'autres plateformes ont considérablement augmenté, et vos revenus publicitaires en général, lorsqu'on regarde la situation dans son ensemble, ont augmenté.

Pouvez-vous nous dire, en 30 secondes, où vous en êtes en tant qu'organisation?

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit, au fur et à mesure que les Canadiens délaissent la télévision — les téléspectateurs linéaires —, ils passent au numérique.

À titre d'exemple rapide, *The National* rejoint maintenant presque le même nombre de personnes sur YouTube, Gem et la télévision connectée que sur la télévision traditionnelle.

M. Michael Coteau: Alors, dans l'ensemble, les choses s'annoncent bien pour CBC/Radio-Canada en ce qui concerne les revenus publicitaires et...

Mme Catherine Tait: Je ne dirais pas que les choses s'annoncent bien, car les revenus publicitaires à la télévision sont en baisse. Toute l'industrie souffre de ce que j'appellerais une pression à la baisse à cause de ce qui se passe dans l'industrie.

La présidente: Merci, monsieur Coteau.

Je donne maintenant la parole au Bloc québécois pour six minutes.

Monsieur Champoux, vous avez la parole.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Tait et monsieur Goldbloom, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie tous les deux.

Madame Tait, je vous souhaite que ce soit votre dernière visite à ce comité pour ce mandat. Cela n'a pas toujours été de tout repos pour vous, mais vous avez toujours été franche et directe, et vous n'avez jamais reculé devant les questions, même les plus difficiles.

On a abordé la question des primes de rendement à plusieurs reprises. C'est un modèle de rémunération qui doit être revu. Comme la ministre a l'intention de déposer un nouveau projet de mandat pour CBC/Radio-Canada, j'imagine que la question de la rémunération fera partie de cette réflexion et qu'on pourra revenir avec les données qui nous seront présentées.

Cela dit, comme mon collègue M. Coteau l'a dit plus tôt, je suis moi aussi un ardent partisan d'un diffuseur public en santé. C'est essentiel, à cette époque marquée par la désinformation et l'arrivée dans le monde médiatique et journalistique, de toutes sortes de nouvelles entreprises pseudo-journalistiques. On voit aussi l'effet absolument épouvantable de l'ingérence étrangère, non seulement dans les partis politiques, mais aussi dans les médias d'information et ceux qui se disent d'information, notamment les médias sociaux.

Ce que je voudrais faire avec vous, madame Tait, c'est remettre en question les critiques de ce que coûte notre diffuseur public, CBC/Radio-Canada. Je pense qu'on en avait déjà parlé et qu'on avait mis ces chiffres sur la table lors d'une de vos premières visites devant le Comité. Toutefois, je voudrais qu'on fasse des comparaisons avec d'autres diffuseurs publics dans le monde, parce que ce sont des chiffres que vous avez à portée de main.

Par exemple, combien coûte CBC/Radio-Canada aux Canadiens? Combien doivent-ils payer pour avoir accès à un diffuseur public, avec tous les outils que vous avez mis en place pour vous adapter au marché médiatique actuel?

Mme Catherine Tait: Cela coûte 32 \$ par personne par an.

M. Martin Champoux: D'accord.

À titre comparatif, combien cela coûte-t-il aux Australiens?

Mme Catherine Tait: Cela leur coûte 48 \$ par an.

M. Martin Champoux: Vous avez donc la liste devant vous. Nous avons les mêmes chiffres, finalement.

• (1130)

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Martin Champoux: On aime beaucoup se comparer aux pays scandinaves, qu'il s'agisse de leur filet social ou de leurs valeurs. Je ne vous demanderai pas d'autres chiffres, mais, au Danemark, par exemple, le diffuseur public coûte 116 \$ par habitant par année, en dollars canadiens. En Finlande, c'est 124 \$ par année; en Allemagne, qui n'est pas un pays scandinave, c'est 141,99 \$ par année; et en Norvège, c'est 150 \$ par année.

N'y a-t-il pas un problème lié à la perception qu'ont les gens, en particulier ceux qui ont tendance à formuler des critiques?

Mme Catherine Tait: Oui, tout à fait.

M. Martin Champoux: Comment fait-on pour contrer cette espèce de perception?

Mme Catherine Tait: Nous essayons d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes que le Canada est un vaste pays, que nous fournissons des services en anglais et en français et que nous avons huit langues autochtones. Notre situation est très différente de celle de l'Allemagne et nous avons des moyens beaucoup moins élevés.

M. Martin Champoux: D'accord.

Je ne dis pas que la critique n'est pas justifiée. Je pense que, sur la question de la bonification, la perception est très mauvaise. Nous sommes d'accord là-dessus. En revanche, je pense que la perception serait encore plus mauvaise si les cadres et les personnalités à l'antenne de CBC/Radio-Canada étaient payés comme le sont les vedettes de la télé et de la radio ainsi que les cadres dans le secteur privé.

Donnez-nous donc un exemple de ce que pourrait représenter l'équivalent, dans le secteur privé, de la rémunération d'un vice-président de l'information.

Je ne sais pas si vous avez ces chiffres. Prenons plutôt l'exemple du PDG de Bell, qui est quand même une grande entreprise. Quel est son traitement annuel?

Mme Catherine Tait: Si on parle du PDG de BCE, c'est autour de 13 millions de dollars. Si on parle de mon homologue à Bell Média, c'est autour de 5 millions de dollars.

M. Martin Champoux: Que serait la réaction...

Mme Catherine Tait: Le rapport que nous avons commandé va justement faire ce genre d'analyse.

M. Martin Champoux: Je n'ose même pas parler des personnalités à l'antenne. Les gens ont la perception que les vedettes à l'antenne de CBC/Radio-Canada gagnent des millions de dollars, ce qui n'est pas le cas. Je pense que seules six personnes gagnent plus que 300 000 \$ annuellement. Dans les chaînes privées comme Québecor, des vedettes gagnent deux, trois, quatre ou cinq fois cela. À la radio, c'est le même modèle.

Pensez-vous que les gens vont préférer que les salaires des cadres soient bonifiés pour représenter un peu plus le portrait de l'ensemble du milieu médiatique? Pensez-vous plutôt qu'on va devoir conserver le modèle de bonification pour garder l'apparence de salaire relativement bas et raisonnable, étant donné que des fonds publics paient ces salaires?

Mme Catherine Tait: Je tiens à préciser que, même avec une bonification, c'est moins que dans le secteur privé. La rémunération totale de nos cadres représente 50 % de ce qu'elle est dans le secteur privé.

M. Martin Champoux: Plus tôt, on a parlé de la rémunération des cadres de pays ayant des diffuseurs publics. On n'a pas besoin de parler de celle des plus généreux. De façon générale, comment se compare-t-on aux autres pays?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Mme Catherine Tait: Comme vous l'avez mentionné, en Australie, le PDG touche l'équivalent de 1,1 million de dollars canadiens, je pense.

M. Martin Champoux: D'accord. On a donc du chemin à faire sur le plan de la perception. Si on veut garder un diffuseur public en santé exempt de désinformation, on a aussi du chemin à faire sur la question du populisme par rapport à ces données.

Merci, madame Tait.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Je cède maintenant la parole aux néo-démocrates. Madame Ashton, vous avez six minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Merci beaucoup.

Madame Tait, dans un courriel obtenu par les médias grâce à une demande d'accès à l'information, vous avez écrit que le mouvement de « définancement de CBC/Radio-Canada » prend de l'ampleur, et c'est vrai, que ce soit à cause des libéraux, dont les menaces d'une réduction générale de 3 % vous ont amenée à réduire votre effectif à un niveau plus bas qu'il ne l'était pendant les années de Stephen Harper, ou des conservateurs, qui ont dit très clairement qu'ils voulaient détruire CBC/Radio-Canada.

Les Canadiens veulent dépendre de CBC/Radio-Canada. Pour nous, au NPD, il est clair que nous avons besoin de Radio-Canada. Nous avons besoin d'un radiodiffuseur public fort, mais pas de la façon dont vous le présentez. Sous votre direction, les primes des dirigeants ont augmenté alors que les suppressions d'emplois sont endémiques. Lorsqu'on vous a demandé si vous regrettiez ou non les primes de près de 20 millions de dollars accordées aux cadres supérieurs cette année alors que des emplois étaient simultanément

supprimés, vous avez répondu que vous ne viviez pas dans le regret, ce qui, j'en suis sûr, est une maigre consolation pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui ne sont peut-être plus en mesure de vivre dans leur maison.

Reconnaissez-vous que vos actions — celles de CBC/Radio-Canada —, la distribution de 18 millions de dollars en primes, ont nui à la réputation de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais corriger quelques points.

Premièrement, il y a l'idée comme quoi les primes aux cadres ou la rémunération au rendement augmentent. La moyenne est à peu près la même que celle des 10 ou 15 dernières années. Soyons clairs : la moyenne pour 1 000 employés est d'environ 15 000 \$.

Deuxièmement, d'autres emplois ont été perdus pendant mon mandat. Je tiens à souligner qu'au cours des six dernières années, 90 postes ont été perdus au sein du radiodiffuseur public. Chaque perte d'emploi est très difficile. Au cours des 10 dernières années, 1 085 emplois ont été perdus. Soyons clairs: il est faux de prétendre que CBC/Radio-Canada supprime des emplois de façon impitoyable.

Pendant la pandémie, nous avons été clairs...

● (1135)

Mme Niki Ashton: Avec tout le respect que je vous dois, madame Tait, la question porte sur une chose que vous avez dite officiellement. Vous avez dit, certainement à l'interne, que vous étiez préoccupée par le mouvement visant à supprimer le financement de la CBC.

Craignez-vous que vos actions, c'est-à-dire celles de CBC/Radio-Canada, consistant à verser 18 millions de dollars en primes contribuent aux attaques contre CBC/Radio-Canada et, franchement, bénéficient aux conservateurs qui ne veulent rien de moins que de supprimer la société, alors que le reste d'entre nous croit qu'il est nécessaire d'avoir un solide radiodiffuseur public? Reconnaissez-vous que vos actions contribuent aux attaques contre CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Je dirais que de décrire mes actions comme ayant contribué à cela de cette façon n'est pas pertinent.

Ce qui serait plus troublant pour les Canadiens, c'est que la direction et le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada n'agissent pas de manière indépendante et financièrement responsable. Nous avons des engagements envers plus de 1 000 employés et nous les avons respectés. Cependant, nous avons entendu les préoccupations, nous avons pris des mesures et nous avons ordonné un examen par un tiers de nos politiques de rémunération.

Au-delà de cela, je ne vois pas comment nous aurions pu réagir autrement sans avoir, très franchement, créé des préoccupations chez les Canadiens quant à la véritable indépendance de leur radiodiffuseur public.

Mme Niki Ashton: Madame Tait, lorsque nous abordons le rôle d'un radiodiffuseur public, nous devons de toute évidence discuter de son mandat.

Vous n'êtes pas Bell Media. Nous avons reçu des représentants de Bell Media devant le Comité, et ils nous ont clairement fait comprendre qu'ils privilégiaient le profit au détriment du journalisme local. CBC a l'obligation de veiller à ce que toutes les régions de notre pays, y compris le Nord canadien, disposent de la représentation qu'elles méritent.

Il n'y a pas de meilleur exemple des dommages causés que le traitement profondément cynique du poste de CBC ici dans le Nord du Manitoba. La dernière fois que vous êtes venue devant le Comité, vous avez dit à quel point vous étiez heureuse que la CBC ait pourvu le poste. Ce que nous ignorions, c'est que ce poste avait été pourvu pour deux mois dans le cadre d'un détachement. Cela fait pourtant des années que nous n'avons plus personne ici pour remplir ce poste.

Le mandat de CBC est entre autres de veiller à fournir des services à CBC *North Country*. Cela signifie que 85 000 personnes à travers le Manitoba n'ont plus la possibilité de se faire entendre par l'intermédiaire de CBC, et ce, depuis plusieurs années.

Je contraste ce bilan avec le leadership de M. Hubert Lacroix, le précédent président, avec lequel j'ai travaillé. Il était à l'écoute de nos communautés. Il a écouté les gens qui disaient que nous avions besoin d'une voix CBC, et il a veillé à ce que notre station reste ouverte. Sous votre direction, nous avons vu le contraire, avec un jeu cynique lors de la dernière réunion du Comité pour dire que vous aviez pourvu le poste, alors qu'en fait ce n'était que pour quelques mois.

Mes questions sont les suivantes: à quoi ont servi les primes? Où est l'engagement en faveur de la radiodiffusion régionale alors que des régions comme la nôtre sont redevenues un désert médiatique en ce qui concerne la CBC? À quoi servent les primes, exactement, alors que vous ne remplissez pas le mandat de la CBC en matière de radiodiffusion régionale? Pourquoi la population canadienne devrait-elle croire que la CBC est importante alors que vous laissez constamment des régions comme la nôtre dans le néant?

Mme Catherine Tait: Je ne suis pas certaine de bien comprendre la question, madame la présidente.

La présidente: Il ne vous reste que 35 secondes.

Mme Niki Ashton: La question est la suivante: à quoi ont servi toutes ces primes à la haute direction, si CBC ne remplit pas ses objectifs en matière de diffusion régionale?

Mme Catherine Tait: Je tiens d'abord à rappeler que quelque 95 000 heures d'informations locales ont été diffusées l'an dernier par CBC. Cela représente 7 000 heures quotidiennes de contenu audiovisuel distribué dans l'ensemble du pays. Quelque 450 articles de presse sont publiés chaque jour, et 50 d'entre eux proviennent d'endroits comme la ville de Thompson, au Manitoba.

Oui, nous avons pourvu le poste, et la personne en question a pris la décision personnelle de retourner vivre avec son partenaire. Ce poste est donc de nouveau à pourvoir. Il est très difficile pour nous d'embaucher dans ces régions, mais nous y travaillons d'arrache-pied.

Je vous rappelle que pendant mon mandat, nous avons embauché des journalistes à Lethbridge, Cranbrook, Nanaimo, et Kingston, en Ontario.

Nos ressources demeurent limitées. Nous savons que pour CBC, il y a plus de...

• (1140)

La présidente: Madame Tait, veuillez conclure votre réponse, je vous prie. Nous avons dépassé le temps imparti.

Mme Niki Ashton: La CBC ne fait manifestement pas assez d'efforts.

Je vous remercie.

La présidente: Très bien, je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions de cinq minutes. Nous allons casser la glace avec M. Gourde, député du Parti conservateur.

Monsieur Gourde, vous disposez de cinq minutes, allez-y.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Tait et monsieur Goldbloom, je vous remercie.

Dans un tout autre ordre d'idées, madame Tait, vous avez profité de vos vacances personnelles pour participer aux cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques. Je vous remercie d'avoir représenté le Canada.

Était-ce vraiment pendant vos vacances personnelles?

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Jacques Gourde: Par contre, un média nous rapporte que vous avez facturé 1 000 \$ en frais d'hébergement pour quatre nuits aux contribuables canadiens, en plus d'autres dépenses connexes d'environ 6 000 \$.

Pourquoi avez-vous facturé 6 000 \$ aux Canadiens, alors que c'était pendant vos vacances personnelles, comme vous venez de le dire?

Mme Catherine Tait: J'étais en France pour mes vacances personnelles mais, pendant les Jeux, je travaillais pour CBC/Radio-Canada. Si vous regardez tous les journaux, vous verrez très clairement qu'il n'y avait pas de chambre d'hôtel à Paris à un prix plus intéressant que cela. C'était l'hôtel officiel des Jeux, j'y étais avec les autres délégués et j'ai profité de tous les services, par exemple l'autobus, pour aller assister à l'ouverture, parce qu'il y avait des problèmes de sécurité, notamment.

M. Jacques Gourde: Je comprends, madame Tait, mais vous venez de dire que vous étiez en vacances, puis que vous ne l'étiez plus. Il est important de connaître la vraie version des faits.

Mme Catherine Tait: J'étais en vacances, et c'est pourquoi je n'ai pas demandé à CBC/Radio-Canada de payer mon billet d'avion. Cependant, quand j'étais aux Jeux olympiques, je travaillais pour CBC/Radio-Canada, bien sûr.

M. Jacques Gourde: Vous étiez là-bas pendant deux semaines, trois semaines ou un mois — on ne le sait pas et on n'a pas besoin de le savoir — et vous avez interrompu vos vacances personnelles pour travailler. Ensuite, vous avez demandé qu'on vous rembourse des dépenses. D'accord.

Je vais revenir aux primes de rendement qu'ont reçues les gestionnaires de Radio-Canada. Y a-t-il des gens qui ont menacé de démissionner s'ils ne recevaient pas leur prime? Cet argent a été pris à même votre budget, qui est très serré, étant donné les compressions budgétaires que vous avez subies. Vous avez dû couper dans la production, il y a des gens qui ont perdu leur emploi et il y a des projets qui n'ont pas été réalisés.

Ces gestionnaires sont conscients qu'ils ont fait du mal à des gens, surtout des jeunes, qui ont perdu leur emploi. Certains d'entre eux auraient-ils accepté tout simplement de ne pas recevoir leur prime cette année, afin de permettre à certains employés de garder leur emploi? Y en a-t-il qui ont dit qu'ils iraient travailler ailleurs s'ils ne recevaient pas leur prime?

Mme Catherine Tait: Écoutez, je ne peux pas me prononcer sur les décisions des individus. Ce que je peux dire, c'est que nous avons demandé à nos services juridiques d'évaluer les risques associés à une suppression des primes. Comme M. Coteau vient de le dire, nous avons compris que c'était une obligation que nous avions envers ces 1 180 employés.

M. Jacques Gourde: Madame Tait, il y a des Canadiens, comme nous, qui estiment que la direction aurait pu dire que c'était une année où on devait réduire les dépenses et faire attention à l'argent des contribuables. CBC/Radio-Canada avait un problème de budget. Si la direction avait décidé de ne pas accorder de prime cette année-là, afin de conserver le plus d'emplois possible et de faire le plus de créations possible, je suis certain que l'ensemble des gestionnaires l'auraient accepté.

Y avait-il vraiment des gens qui tenaient absolument à cette prime, ou la haute direction avait plutôt décidé de leur donner cet argent?

Mme Catherine Tait: La suppression des primes, c'est-à-dire de la rémunération incitative, ne résoudrait pas le problème de déficit structurel de CBC/Radio-Canada. Alors, cela ne sauverait pas d'emplois, parce que, l'année suivante, les mêmes pressions financières demeureraient.

J'en ai bien discuté avec le conseil d'administration et, à mon avis, il était beaucoup plus important de respecter nos obligations envers ces employés pour garder ces talents, compte tenu de toutes les années difficiles qui s'en viennent.

M. Jacques Gourde: L'argent utilisé pour verser les primes vient-il de compressions budgétaires, ou s'agit-il d'argent supplémentaire? On sait que 42 millions de dollars ont été versés à CBC/Radio-Canada l'année suivante.

Cet argent vient-il d'un supplément versé par le gouvernement...

• (1145)

Mme Catherine Tait: Non, pas du tout.

M. Jacques Gourde: ... ou vient-il des compressions liées au réaménagement des effectifs?

Mme Catherine Tait: La gestion de nos budgets est un énorme travail. Il s'agit quand même d'un budget de 1,8 milliard de dollars. Cela fait beaucoup de choses à gérer.

Ainsi, chaque année, nous en mettons une partie de côté pour la rémunération conditionnelle, parce que ce sont des obligations...

M. Jacques Gourde: Madame Tait, il ne me reste pas beaucoup de temps...

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Gourde, je suis désolée, mais je crains que votre temps ne soit écoulé.

Je cède maintenant la parole aux libéraux pour la deuxième série de questions. Monsieur Noormohamed, vous disposez de cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Taleeb Noormohamed: Je vous remercie, madame la présidente. J'en profite également pour remercier Mme Tait et M. Goldbloom de leur présence parmi nous aujourd'hui.

Madame Tait, pouvez-vous nous parler du modèle de rémunération au rendement de CBC en 2014 par rapport à ce qu'il est aujourd'hui en matière de structure et d'organisation? Y a-t-il une différence?

Mme Catherine Tait: Permettez-moi de jeter un coup d'œil à mes dossiers.

Vous parlez spécifiquement de l'année 2014. En 2014, seuls 544 employés sur 1 180 ont perçu une rémunération au rendement. Avant mon entrée en poste, il a été décidé d'augmenter le nombre d'employés recevant une rémunération au rendement, car CBC éprouvait des difficultés à conserver certaines échelles salariales au sein de la société.

Vous devez comprendre que les employés de CBC sont rémunérés à 50 % de ce qu'ils gagneraient ailleurs au sein de la même industrie. Cela signifie donc que nous éprouvons des problèmes de rétention et que la rémunération à la performance a été mise en place pour un plus grand nombre de personnes afin de garantir une meilleure rétention.

En ce qui concerne le...

M. Taleeb Noormohamed: D'accord, je comprends.

Ma question porte davantage sur le fait de savoir si vous avez modifié la formule de la rémunération au rendement par rapport à ce qu'elle était en 2014.

S'agit-il d'un tout nouveau système, ou bien du même...

Mme Catherine Tait: Il s'agit du même système, mais que nous avons simplifié. En fait, nous avons essayé de réduire le nombre d'indicateurs de performance pour que les employés sachent plus clairement vers quoi tendre, mais il s'agit fondamentalement de la même approche. Nous utilisons cette approche non seulement depuis 2014, mais aussi depuis 2007.

M. Taleeb Noormohamed: Je ne sais pas si vous pouvez me répondre, mais je vais me lancer. Si l'on tient compte de l'inflation, les primes sont-elles aujourd'hui sensiblement plus élevées qu'elles ne l'auraient été sous l'ère Harper, par habitant, ou sont-elles demeurées à peu près les mêmes?

Mme Catherine Tait: Non, ce n'est pas le cas.

Comme je l'ai dit, compte tenu de l'inflation, la valeur des primes en question serait inférieure. La rémunération au rendement s'est maintenue à environ 15 000 \$, en moyenne, par employé.

M. Taleeb Noormohamed: En tenant compte de l'inflation, sous le gouvernement Harper, la rémunération au rendement au sein de la CBC était, par employé, supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Mme Catherine Tait: Je n'ai pas les données de l'inflation sous les yeux, mais en effet, la rémunération au rendement était légèrement plus élevée durant l'ère Harper.

M. Taleeb Noormohamed: D'accord, je comprends.

Pourriez-vous me dire si le Parti conservateur du Canada a effectué des dépenses en publicité sur CBC?

Mme Catherine Tait: Je vous demande pardon, je n'ai pas compris la question. J'ai du mal à bien vous entendre.

M. Taleeb Noormohamed: Savez-vous si le Parti conservateur a acheté de la publicité sur CBC?

Mme Catherine Tait: Je n'en suis pas tout à fait certaine, mais si tel est le cas, le Parti conservateur est dans son droit. Je crois en effet que tout parti politique est autorisé à acheter de la publicité en période non électorale. C'est ce que j'ai compris des règles du jeu.

M. Taleeb Noormohamed: Permettez-moi d'éclaircir les choses. Je crois que les conservateurs ont bel et bien acheté du contenu publicitaire sur CBC.

Je me demande si vous pouvez m'aider à résoudre la quadrature du cercle. Les conservateurs promettent depuis longtemps d'éliminer le financement de la CBC, du fait selon eux que le diffuseur public ne serait d'aucune utilité pour la population canadienne. Mais paradoxalement, les conservateurs continuent d'acheter du contenu publicitaire sur votre plateforme.

Pourriez-vous m'aider à comprendre la logique des conservateurs? Pourquoi critiquer un diffuseur tout en continuant d'acheter tant de contenu publicitaire sur sa plateforme?

Mme Catherine Tait: Je suppose que c'est parce que CBC s'avère un diffuseur particulièrement efficace pour rejoindre un plus grand nombre de Canadiens.

M. Taleeb Noormohamed: Il semblerait que ce soit bien le cas.

Pourriez-vous me parler de l'influence et de la portée que vous exercez aujourd'hui sur l'ensemble de vos plateformes, et ce par rapport à l'année 2014?

Mme Catherine Tait: CBC est devenue la plus grande plateforme de nouvelles numériques au pays. Nous fournissons des services à quelque 21 millions de Canadiens chaque mois, en anglais et en français.

M. Taleeb Noormohamed: Vous touchez 21 millions de téléspectateurs et d'auditeurs canadiens, tant en anglais qu'en français. Très bien.

Les consommateurs potentiels peuvent-ils accéder gratuitement à votre contenu?

Mme Catherine Tait: Oui, notre contenu est gratuit.

• (1150)

M. Taleeb Noormohamed: Vos informations sont gratuites et accessibles à la population canadienne dans l'ensemble du pays.

Mme Catherine Tait: Oui, dans tout le pays.

M. Taleeb Noormohamed: Quel serait l'impact si les conservateurs avaient la possibilité d'éliminer le financement de CBC/Radio-Canada? Qu'en est-il de l'accès aux nouvelles et au contenu en général pour les Canadiens qui habitent au sein des collectivités rurales et des communautés autochtones?

Pouvez-vous nous donner une idée de ce à quoi ressemblerait la suppression du financement de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Ce serait tout simplement dévastateur. Cela poserait notamment des questions de sécurité nationale, car nous sommes le seul diffuseur public qui opère à l'échelle du pays. Nous exploitons de fait 720 pylônes de transmission sur 520 sites, soit le plus important réseau au Canada.

La suppression du financement de la CBC signifierait la mise à pied de 3 500 employés. Par ailleurs, cela implique également la fin de la diffusion des nouvelles locales. CBC et Radio-Canada partagent les mêmes locaux dans 15 stations à travers le pays. Ces services seraient fortement compromis, en particulier pour les communautés francophones en situation minoritaire. En outre, parlons de...

La présidente: Madame Tait, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît? Je suis désolée, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Mme Catherine Tait: J'aimerais aborder la situation des régions nordiques du Canada, et du rôle que nous jouons concernant la préservation des langues autochtones.

La présidente: Je vous remercie, madame Tait. Je cède maintenant la parole à M. Champoux pour deux minutes et demie.

Vous pouvez y aller, monsieur Champoux.

[Français]

M. Martin Champoux: Madame Tait, si vous le voulez bien, j'aimerais continuer sur la même lancée.

À mon avis, il s'agit d'un élément extrêmement important de toute cette espèce de campagne de désinformation orchestrée par les tenants de l'abolition du financement de la CBC. On essaie de faire croire aux Québécois et aux francophones hors Québec que la Société Radio-Canada, la SRC, serait épargnée et que les services français ne seraient pas du tout touchés par les mesures.

Êtes-vous en train de nous dire qu'il est impossible d'envisager que la CBC perde son financement sans qu'il y ait de répercussions sur les services français?

Mme Catherine Tait: Oui, c'est exact.

M. Martin Champoux: Comme tous les autres experts à qui nous avons posé la question, qui ne tombent pas dans le populisme et la désinformation, vous nous confirmez que la CBC et la SRC sont interreliées.

Mme Catherine Tait: C'est exact.

Comme je l'ai dit l'autre fois, les services sont intégrés sur le plan de la technologie, des locaux et des experts, entre autres, mais pas sur le plan éditorial.

Nous travaillons ensemble.

M. Martin Champoux: Madame Tait, il y a beaucoup de préoccupations relativement à la désinformation. Celle-ci est souvent orchestrée par des agents étrangers, par des nations étrangères ou par des pays comme la Russie ou la Chine, qu'on soupçonne de s'ingérer dans certains partis politiques, mais aussi dans l'appareil médiatique. J'en ai d'ailleurs parlé lors du premier tour de questions.

Saviez-vous que certains pays, comme la Finlande, sont absolument imperméables à la désinformation? Les Russes n'essaient même pas de faire de la désinformation en Finlande, parce que les Finlandais sont sensibilisés à ce sujet dès leur plus jeune âge. Dans le système scolaire finlandais, on sensibilise les jeunes citoyens aux dangers de la désinformation dès qu'ils sont capables de réfléchir et d'avoir un esprit critique.

Pensez-vous que le diffuseur public a un rôle à jouer dans l'éducation de la population en matière de désinformation?

Mme Catherine Tait: Absolument.

Comme on le sait, l'éducation est une responsabilité des provinces, mais c'est exactement le genre de travail que nous faisons au moyen de *Mon actualité du jour*, MAJ, un bulletin de la SRC destiné aux jeunes, et de *Kids News*, du côté de la CBC.

M. Martin Champoux: Je ne veux pas faire de généralisation et je ne veux pas pointer un média en particulier.

L'arrivée de nombreuses nouvelles sources d'informations plus discutables les unes que les autres — il s'agit souvent de sources qui sont ouvertement partisans ou politiquement engagées — fait-elle que les médias d'information traditionnels ont tendance à vouloir s'aligner sur des prises de position, faire un peu plus de travail éditorial, mais un peu moins de journalisme rigoureux? Si oui, cela inquiète-t-il les médias d'information?

Mme Catherine Tait: C'est exactement la raison pour laquelle nous avons besoin d'un diffuseur public fort et bien financé. Nous avons les normes et les pratiques journalistiques les plus élevées au Canada.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Je compte vous laisser une certaine marge de manœuvre pour que les réponses et les questions soient traitées, mais essayez s'il vous plaît de ne pas dépasser le temps imparti. Je vous remercie.

Pour le NPD, nous allons à présent entendre Mme Niki Ashton pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Je vous remercie. J'aimerais d'abord faire une remarque.

Madame Tait, vous avez fait référence à des détails personnels concernant le journaliste qui était ici dans le nord du Manitoba. Je trouve cela inacceptable et franchement hors de propos. Le fait est que la CBC n'a pas réussi à pourvoir le poste à temps plein et à long terme, et je ne pense pas que s'appuyer sur des détails personnels concernant le journaliste qui était ici soit juste ou acceptable, et ce n'est franchement pas professionnel de la part de la présidente d'une société d'État. J'espère que la CBC fera son travail et pourvoira le poste à long terme, comme son mandat l'exige.

True North est un site Web conspirationniste qui a nié le génocide des peuples autochtones au Canada, a colporté toutes sortes de thèses du complot, a interviewé le chef d'un groupe suprémaciste blanc interdit, et s'est également entretenu avec un certain nombre de députés conservateurs, dont le chef, M. Poilievre.

Dans l'une de ces interviews, M. Poilievre a plaidé en faveur du démantèlement de la CBC, ce qui n'est pas surprenant. Il en a parlé à maintes reprises. Il aurait même déclaré avoir hâte de supprimer le financement de CBC. C'est inacceptable, et c'est déchirant pour tant de Canadiens qui comptent sur un radiodiffuseur public fort. Il s'agit d'un élément essentiel de notre identité nationale. C'est particulièrement important dans des régions comme la nôtre, et je dirais même dans l'ensemble des régions du pays.

Toutefois, lorsque CBC se permet d'accorder des primes d'une valeur de 18 millions de dollars à son propre personnel, ce que vous appelez la « rémunération au rendement », nous savons que cela contribue à la mauvaise réputation de la société d'État. C'est surtout

vrai dans le contexte actuel, car tant de Canadiens éprouvent des difficultés financières.

Êtes-vous d'accord pour dire que le prochain directeur de la CBC devra s'atteler à sauver des emplois en mettant fin aux primes scandaleuses accordées à la haute direction?

• (1155)

Mme Catherine Tait: Je pense que le conseil d'administration a pris les mesures appropriées et, sur la base des résultats de ce rapport, partagera sans aucun doute les résultats avec mon successeur, qui planifiera en conséquence.

La présidente: Madame Ashton, il vous reste une vingtaine de secondes.

Mme Niki Ashton: Nous savons, grâce aux demandes d'accès à l'information, que vous vous êtes déclaré préoccupé par le mouvement visant à supprimer la CBC. Nous avons également entendu dire que vous ne viviez pas dans le regret, étant donné les primes que vous et d'autres dirigeants avez reçues.

Ce que je trouve profondément inquiétant, c'est l'incapacité à faire le lien entre l'octroi de ces primes et les critiques formulées par de nombreux Canadiens à l'encontre de la CBC. Ce n'est pas le rôle d'un radiodiffuseur public. Ce n'est pas le rôle d'une société d'État. Nous savons qu'ici, dans des régions comme la nôtre, vous ne remplissez pas votre mandat en matière de radiodiffusion.

Comment justifier de telles primes pour la haute direction?

La présidente: Je vous remercie, madame Ashton.

Nous allons à présent entamer notre deuxième série de questions. Je cède la parole à M. Jivani pour les conservateurs. Vous avez cinq minutes, monsieur Jivani.

M. Jamil Jivani (Durham, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Madame Tait, j'aimerais clarifier deux ou trois choses que j'ai entendues aujourd'hui.

Tout d'abord, avez-vous bel et bien dit que lors d'un voyage personnel en France, vous avez décidé de prolonger vos vacances, de vous rendre aux Jeux olympiques, et de facturer le tout aux contribuables canadiens? Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: J'étais en voyage personnel en France, et je n'ai pas fait facturer mon vol depuis le Canada.

M. Jamil Jivani: Quelles dépenses avez-vous facturées aux contribuables?

Mme Catherine Tait: Mon hôtel, et le train pour se rendre à Paris.

M. Jamil Jivani: D'accord, mais où s'arrête votre voyage personnel, et où commence la facturation aux contribuables canadiens?

Mme Catherine Tait: Dans le cadre de mes fonctions, on attendait de moi que je sois présente à l'ouverture des Jeux olympiques. J'ai donc interrompu mes vacances et pris quatre jours pour me déplacer à Paris.

M. Jamil Jivani: Pouvez-vous comprendre pourquoi vos gestes peuvent soulever des questions? Il s'agit d'une situation quelque peu embarrassante. Vous partez en vacances pour des motifs personnels, mais ce serait soudain à vous uniquement de juger de ce qui relève d'activités professionnelles ou non.

Mme Catherine Tait: Cela reste dans les règles si je paye mon vol de mes propres moyens.

M. Jamil Jivani: Soit, mais vous avez facturé aux contribuables 6 000 \$ pour votre séjour à Paris.

Mme Catherine Tait: C'est exact. J'ai fait facturer mes dépenses dans le cadre de mon travail à Paris.

M. Jamil Jivani: Pouvez-vous comprendre que des gens soient inquiets de vous voir prendre une telle décision sans consulter personne?

Mme Catherine Tait: Il serait plutôt inquiétant que la directrice de CBC/Radio-Canada n'assiste pas à l'ouverture des Jeux olympiques, étant donné qu'il s'agit de l'un des événements les plus importants de cette année.

M. Jamil Jivani: Lorsque le Canadien moyen entend que vous facturez des milliers de dollars au contribuable et que vous décidez de la fin de votre temps personnel et du début de votre temps facturable, il s'agit d'une préoccupation plus large et de la question des primes que bon nombre de nos collègues ont soulevée aujourd'hui, à savoir si vous avez du respect pour le contribuable.

Pouvez-vous comprendre pourquoi cela préoccupe le citoyen moyen?

Mme Catherine Tait: Je ne prends pas ce genre de décisions seule. Je vérifie toujours auprès de mon président si je suis dans les règles, et je me comporte de manière responsable.

M. Jamil Jivani: J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec une déclaration qui vous a été attribuée. Vous auriez dit que le discours entourant la suppression du financement a pris de l'ampleur, en particulier en ce qui concerne la télévision de la SRC-CBC.

Est-ce que ces propos viennent de vous?

• (1200)

Mme Catherine Tait: Oui.

M. Jamil Jivani: D'accord. Cela a été rapporté la semaine dernière par le *National Post*, qui a obtenu un courriel que vous avez écrit, je crois, en janvier 2024. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: Je présume que oui.

M. Jamil Jivani: Lorsque vous examinez les préoccupations au sujet de vos dépenses — qui, à mon avis, sont des préoccupations légitimes liées à la délimitation entre vos vacances personnelles et vos heures facturables — et les inquiétudes soulevées par les reportages concernant les primes qui vous sont versées et celles que vous ou les autres cadres pourriez recevoir — les 18 millions de dollars dont nous avons parlé aujourd'hui —, pensez-vous que tout cela pourrait contribuer à ce que vous avez observé, c'est-à-dire un mouvement grandissant pour l'abolition du financement de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Absolument pas.

M. Jamil Jivani: Pourquoi?

Mme Catherine Tait: J'en suis maintenant à ma troisième comparaison devant le Comité, et je dirais qu'il est clair que les membres du Comité cherchent à me vilipender, à me discréditer et à discréditer l'organisation.

Aucune question n'a été posée sur les réalisations du radiodiffuseur public au cours des six dernières années ni sur la façon dont nous avons servi les Canadiens.

M. Jamil Jivani: Je pense que nos collègues libéraux vous ont posé certaines de ces questions, alors ce n'est pas une juste représentation de votre temps ici aujourd'hui.

Revenons à une question que notre collègue M. Coteau vous a posée plus tôt.

Vous avez parlé des principaux indicateurs de rendement. Sachant qu'un mouvement prend de l'ampleur dans notre pays en faveur de l'abolition du financement de votre organisation, cette éventualité serait-elle prise en compte dans une analyse des principaux indicateurs de rendement pour déterminer si les portions discrétionnaires des primes...? Vous avez reconnu qu'un certain pourcentage est discrétionnaire et qu'il n'y a pas d'obligation contractuelle.

Vous pourriez vous dire: « Hmm, si les gens n'aiment pas ce que nous faisons, s'ils ne nous font pas confiance et s'ils souhaitent que le gouvernement cesse de financer notre organisation hypertrophiée, peut-être que nous ne devrions pas dépenser plus de leur argent qu'il ne le faut. » Cela ne pourrait-il pas vous venir à l'esprit lorsque vous analysez les principaux indicateurs de rendement?

Mme Catherine Tait: Nous ne tenons pas compte des opinions politiques ou des influences politiques dans la détermination de nos paramètres opérationnels.

M. Jamil Jivani: Vous qualifieriez de politique la réaction du Canadien moyen qui entend que vous versez 18 millions de dollars en primes et que vous facturez aux contribuables le temps que vous avez passé à Paris pendant vos vacances personnelles? Est-ce une préoccupation politique pour le Canadien moyen d'avoir un intérêt là-dedans, simplement parce qu'il vous remet son argent durement gagné en payant des impôts?

Mme Catherine Tait: Je ne suis pas certaine de comprendre où vous voulez en venir.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

M. Jamil Jivani: Vous essayez de marginaliser les préoccupations légitimes concernant l'utilisation abusive de l'argent des contribuables et vous dites que toute reddition de comptes que nous essayons d'instaurer ici en tant que parlementaires est purement politique. Ce que je dis, c'est que le grand et beau mouvement croissant en faveur de l'abolition du financement de CBC/Radio-Canada n'est pas un mouvement purement politique, mais une question d'imputabilité envers les contribuables. Ne pouvez-vous pas le reconnaître?

Mme Catherine Tait: Je ne...

Madame la présidente, je ne me ferai pas accuser d'abuser de l'argent des contribuables. Je suis désolée; je tiens à dire que nous avons géré notre budget très soigneusement. Nous faisons face à 125 millions de dollars...

M. Jamil Jivani: Je ne pense pas que les Canadiens seraient d'accord avec vous.

La présidente: Monsieur Jivani, allez-vous permettre à Mme Tait de terminer sa réponse?

Merci.

Mme Catherine Tait: Nous étions aux prises avec un déficit de 125 millions de dollars. Nous avons géré le dossier le plus soigneusement possible et nous avons respecté nos obligations envers plus de 1 180 employés. Je pense que les Canadiens vont comprendre.

Soit dit en passant, 73 % des Canadiens nous considèrent toujours comme la source d'information la plus fiable. Soixante-dix-neuf pour cent des Canadiens estiment que CBC/Radio-Canada devrait faire partie de l'avenir de notre pays.

M. Jamil Jivani: Est-ce que ces faits, ces données sont ceux que rapporte CBC/Radio-Canada?

La présidente: Je pense que nous avons dépassé le temps imparti, monsieur Jivani. Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole aux libéraux.

Allez-y, madame Dhillon. Vous avez cinq minutes.

M. Michael Coteau: J'invoque le Règlement.

Puis-je poser une petite question? Y aura-t-il une interruption entre les deux heures, ou allons-nous siéger pendant deux heures sans arrêt? S'agit-il simplement de deux heures consécutives?

La présidente: Oui.

M. Michael Coteau: D'accord.

Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par les réalisations de CBC/Radio-Canada, comme les Jeux paralympiques, que 11 millions de Canadiens ont regardés. Il y a aussi les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, les Jeux d'hiver de l'Arctique et la promotion des musiciens canadiens, qui ont du mal à joindre les deux bouts.

Qu'arriverait-il à tous ces gens si on cessait de financer CBC/Radio-Canada? C'est très facile à dire, mais si CBC/Radio-Canada perdait son financement, comment les intérêts des médias privés se répercuteraient-ils sur les Canadiens, sur la consommation de l'information et sur la promotion des valeurs, du patrimoine et de la culture du Canada? Qu'advierait-il de tout cela si CBC/Radio-Canada ne recevait plus de financement?

Mme Catherine Tait: Dans le domaine des sports, CBC/Radio-Canada s'est engagée à atteindre la parité dans la couverture du sport amateur. Cela signifie que 50 % de notre programmation porte sur le sport féminin, alors que c'était de 4 % auparavant. Pour ce qui est des parasports, nous avons pris un énorme engagement à l'égard d'une couverture à longueur d'année.

Le Comité international olympique considère CBC/Radio-Canada comme l'un des cinq meilleurs radiodiffuseurs olympiques au monde en raison de son engagement à assurer une couverture du sport amateur tout au long de l'année. Soyons clairs: si ce n'était de CBC/Radio-Canada — et c'est d'ailleurs ce que nous ont dit spontanément les représentants du Comité olympique canadien et du Comité paralympique canadien la semaine dernière lors d'une conférence —, il n'y aurait pas de soutien pour les athlètes amateurs de notre pays. C'est d'une grande importance.

De même, dans le domaine de la musique, sans les prix Juno, l'Adisq et toutes les choses que nous faisons pour les talents émergents en musique, en composition et en interprétation, nous appauvririons le pays.

• (1205)

Mme Anju Dhillon: Comment pouvons-nous protéger les valeurs et la culture canadiennes, par opposition aux organisations médiatiques privées, qui vont plutôt tenir compte de leurs propres intérêts médiatiques privés? En tout cas, à l'échelle mondiale, CBC/Radio-Canada continue de faire la promotion du Canada et des Canadiens.

Mme Catherine Tait: Je ne peux pas me prononcer sur ce qui motive les entreprises privées en ce qui concerne les valeurs du pays.

Je dirais que CBC/Radio-Canada, avec ses émissions comme *Lakay Nou*, *Pour toi Flora*, *L'ombre des corbeaux*, *Son of a Critch*, *Allegiance*... Ce sont des émissions qui représentent les valeurs et les talents du Canada. Elles sont largement diffusées à l'échelle mondiale et parlent énormément de nos valeurs de tolérance et de vérité.

Encore une fois, je crois que sans CBC/Radio-Canada, notre statut et notre place sur la scène mondiale s'appauvriraient énormément.

Mme Anju Dhillon: Radio-Canada est très importante, car elle permet aussi aux francophones de rester connectés partout au Canada.

Pouvez-vous nous parler un peu de l'importance de protéger Radio-Canada? Nous parlons tout le temps de CBC, mais je mentionnerais Radio-Canada.

Mme Catherine Tait: Comme je l'ai dit plus tôt, et je pense que Martin Champoux l'a également mentionné, sans Radio-Canada dans les communautés linguistiques en situation minoritaire — je parle des francophones d'Edmonton, de North Bay et de partout ailleurs au pays —, il n'y aurait pas de service de nouvelles en français à leur disposition.

J'ai essayé de mentionner notre rôle dans le Nord. Natan Obed, président d'ITK, a déclaré sans équivoque lors de la conférence qui a eu lieu la semaine dernière ici, à Ottawa, qu'il n'y aurait pas d'inuktitut au pays sans CBC/Radio-Canada. CBC/Radio-Canada est présente dans le Nord depuis 1958 et diffuse des émissions en inuktitut. Sans CBC/Radio-Canada, cette langue aurait disparu.

C'est le genre de choses que CBC/Radio-Canada fait pour le pays, et je peux seulement dire que ce serait une tragédie de la perdre.

Mme Anju Dhillon: Pouvez-vous...

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Anju Dhillon: D'accord. Aimerez-vous dire un mot sur votre voyage à Paris et apporter des précisions à ce sujet?

Mme Catherine Tait: Je me contenterai de dire que c'est le rôle du PDG de représenter CBC/Radio-Canada. Nous avons là-bas 185 employés, dont beaucoup travaillaient dans un bureau administratif à Roissy, près de l'aéroport. J'ai passé du temps avec eux — ils ne vont même pas au centre-ville — à faire le travail technique et incroyablement pointu pour produire le contenu des Jeux — dont une grande partie se fait à distance, soit dit en passant — et aussi à rencontrer les membres du Comité olympique canadien et tous les dirigeants délégués du Comité international olympique.

Soyons clairs. Nous avons négocié les droits de diffusion et les droits numériques des Jeux olympiques jusqu'à Brisbane 2032, ce qui nous donne un horizon de 10 ans pour soutenir le sport amateur et les athlètes de notre pays — un trésor inestimable, selon moi, pour notre pays.

La présidente: Merci, madame Tait.

Nous passons maintenant à notre troisième série de questions de cinq minutes, en commençant par Kevin Waugh, du Parti conservateur.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, madame la présidente, et bienvenue encore une fois à Mme Tait, ainsi qu'à M. Goldbloom.

Aujourd'hui, nous avons invité la haute direction pour parler de la rémunération à la radio et à la télévision de CBC/Radio-Canada, et j'ai remarqué que votre déclaration préliminaire ne portait pas sur la rémunération. Vous avez parlé de l'exactitude de vos bureaux de nouvelles, de la confiance des gens à l'égard de votre organisation et de votre approche fondée sur les faits, mais vous n'avez jamais parlé des 18,4 millions de dollars en primes. Alors, permettez-moi d'y revenir, si vous le voulez bien, madame Tait.

En ce qui concerne les primes de 2022-2023, avez-vous reçu votre rémunération globale pour 2022-2023?

• (1210)

Mme Catherine Tait: Parlez-vous de moi, personnellement?

M. Kevin Waugh: Je parle de vous personnellement, oui.

Mme Catherine Tait: Je tiens à préciser, aux fins du compte rendu, que le PDG de CBC/Radio-Canada ne participe pas au régime de paiement auquel participent ces 1 180 personnes.

M. Kevin Waugh: D'accord. Vous ne l'avez pas encore reçue.

Mme Catherine Tait: Le processus est différent. Le conseil d'administration fait une recommandation à la ministre, qui s'adresse ensuite au Bureau du Conseil privé. À ce jour, je n'ai eu aucune nouvelle à ce sujet.

M. Kevin Waugh: Vous voulez dire pour cette année-là.

Qu'en est-il de l'année en cours, 2023-2024?

Mme Catherine Tait: C'est la même chose.

M. Kevin Waugh: Voici ce que je pense.

Ces primes seront ajoutées à votre indemnité de départ en janvier, lorsque votre mandat prendra fin. Cela me semble tout à fait naturel. Votre exercice financier se termine en mars. Vous n'avez pas reçu votre rémunération globale. Je soupçonne qu'au cours des cinq années précédentes, vous avez reçu un ensemble de primes et rémunération au rendement. Vous n'en avez pas reçu pour 2022-2023, 2023-2024 ni sans doute pour la période de 2025 jusqu'en janvier, lorsque vous partirez.

Ce qui m'inquiète, c'est le risque que nous ne puissions pas examiner cette question en profondeur parce que votre mandat prendra fin. M. Goldbloom et son conseil d'administration vont recommander un ensemble de primes pour deux ans et demi, et nous n'aurons pas l'occasion de vous faire revenir ici en 2025 pour en parler. C'est pourquoi les Canadiens sont mécontents de l'ensemble des primes.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples, parce que j'ai effectué mon propre sondage. Je sais que ma circonscription n'est ni Toronto, ni Vancouver, ni Montréal, mais une de mes concitoyennes a qualifié de folie le fait de verser une rémunération de 1,4 milliard de dollars par année et des primes de 18,4 millions de dollars. Ces propos viennent d'Elaine.

Carol a confié qu'elle refusait d'écouter ou de regarder CBC News. Vous connaissez les statistiques en Saskatchewan. Personne ne regarde ou n'écoute CBC.

Don a dit que c'est totalement injuste pour les contribuables et les gens affamés de notre pays.

Selon Trevor, plus personne ne regarde CBC/Radio-Canada ou ne lui fait confiance.

Pour Rita, c'est un gaspillage de l'argent des contribuables que de financer les primes des cadres supérieurs.

Rose a proposé une refonte complète du poste de PDG et de la direction.

Joanne a affirmé que CBC/Radio-Canada est un énorme gaspillage de l'argent des contribuables et que son financement doit être interrompu le plus tôt possible.

Dan, un auditeur de longue date, a dit que CBC/Radio-Canada avait abandonné ses convictions.

Nous avons reçu des centaines de réponses de notre bonne vieille Saskatoon, et 86 % des répondants sont d'avis qu'il faut apporter des changements majeurs à la Société ou lui retirer complètement son financement. C'est l'avis de 86 % des habitants de Saskatoon.

Que pensez-vous de ces chiffres?

Mme Catherine Tait: J'ai parcouru le pays du nord au sud et d'ouest en est, et j'ai aussi reçu des centaines, voire des milliers, de commentaires positifs sur l'importance de CBC et de Radio-Canada dans les collectivités que j'ai visitées. Dans le Nord, à Yellowknife, à Whitehorse...

M. Kevin Waugh: Qu'en est-il de la Saskatchewan?

Mme Catherine Tait: Cela vient aussi de Saskatoon, soit dit en passant...

M. Kevin Waugh: Avez-vous déjà visité Saskatoon ou Regina?

Mme Catherine Tait: Oui, tout à fait — les deux.

M. Kevin Waugh: Tant mieux pour vous...

Mme Catherine Tait: Je suis allée au festival de Yorkton...

M. Kevin Waugh: Très bien, alors...

La présidente: Excusez-moi un instant. À l'ordre, s'il vous plaît.

Une question a été posée à la témoin. Peut-elle finir d'y répondre avant que vous ne passiez à l'autre question?

Merci.

Mme Catherine Tait: Je voudrais simplement souligner qu'il y a une importante communauté autochtone en Saskatchewan. Nous avons passé beaucoup de temps à consulter ces communautés dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie autochtone. Je dirais que, dans l'ensemble, bien franchement, je n'ai entendu qu'une volonté de travailler avec CBC et Radio-Canada pour changer le discours sur les peuples autochtones dans notre pays. C'est quelque chose que notre organisation est fermement résolue à faire.

M. Kevin Waugh: Il me reste 30 secondes.

D'après votre responsable des affaires publiques et des relations gouvernementales, chaque visiteur passe, en moyenne, 37 minutes par mois sur vos plateformes.

Madame Tait, c'est comme regarder deux fois l'émission *At Issue*. Trente-sept minutes, ce n'est rien.

Vous dites que 21 millions de personnes visitent vos plateformes chaque mois. Le chiffre qui m'a frappé, c'est qu'ils sont là 37 minutes par mois. C'est déplorable. Il est impossible de rejoindre les Canadiens si c'est 37 minutes par mois. Pensez-y.

• (1215)

La présidente: Je vous remercie, monsieur Waugh.

La parole est maintenant à Mme Gainey, pour les libéraux. Elle a cinq minutes.

Mme Anna Gainey (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour aux témoins. Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur l'idée de couper le financement à CBC/Radio-Canada. Je pense que, de ce côté-ci de la salle, nous reconnaissons tout à fait l'importance de diffuser nos récits et de mettre en évidence nos athlètes, nos arts et notre culture. CBC/Radio-Canada est une société extrêmement précieuse.

Ma question est divisée en deux parties.

Tout d'abord, j'aimerais que vous présentiez à nouveau le coût par habitant que nous dépensons ici, au Canada, par rapport à celui dépensé dans d'autres pays. Je crois que mon collègue, M. Champoux, a abordé le sujet. Je pense qu'il serait intéressant d'orienter la discussion sur la valeur que nous obtenons, compte tenu de ce coût et de ce que nous investissons dans CBC/Radio-Canada. Je trouve que c'est assez impressionnant.

Dans le même contexte, nous entendons parler, par exemple, des défis que représente l'embauche dans les régions rurales du pays — comme l'a dit mon autre collègue — pour votre lieu de travail et la communauté de CBC/Radio-Canada. Le discours sur l'élimination du financement, qu'on peut voir dans des gazouillis et devant l'administration centrale à Toronto, diminue et réduit, dans un sens, cette valeur, tout en alimentant la discussion sur l'élimination du financement de CBC/Radio-Canada.

Quelle incidence cela a-t-il sur votre capacité à recruter les talents dont vous avez besoin, tant sur le plan des ressources que sur le plan du moral? Quel est l'impact de ce courant de pensée au sujet de CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Je vous remercie de vos questions.

Pour ce qui est de la première question, j'ai expliqué plus tôt que le coût pour les Canadiens est de 32 \$ par personne, par année. Pour ce coût, comme je l'ai déjà dit, CBC/Radio-Canada fournit des services de télévision linéaires et des services de radio. Il y a plus de 45 000 heures de contenu vidéo original, dont 7 000 heures par jour sont diffusées dans tout le pays, ainsi que 95 000 heures de contenu audio. Et la liste se poursuit. Ce montant de 32 \$ n'a pas augmenté. Auparavant, nous offrions seulement des services de télévision et de radio, mais nous offrons maintenant toutes sortes d'autres services sur des plateformes numériques qui diffusent du contenu audio et vidéo en continu. Nous avons donc élargi la gamme de services offerts sans augmenter le budget.

En ce qui concerne le moral, je peux vous dire que ce n'est pas facile, surtout pour les employés de CBC, mais je dirais que nos collègues de Radio-Canada sont tout aussi nerveux. À CBC, il est très démoralisant d'être la cible de critiques constantes pendant que l'on travaille chaque jour pour offrir des nouvelles et des renseignements factuels aux Canadiens de tout le pays et que l'on produit certaines des meilleures émissions au monde. Il est difficile d'attirer les gens lorsque l'avenir de l'organisme est aussi incertain.

Plus vite on mettra fin à cette histoire, mieux ce sera, car elle est certainement plus préjudiciable à la réputation de la Société que ne l'est la rémunération au rendement.

Mme Anna Gainey: Je vous remercie.

Je crois que je partage mon temps de parole avec ma collègue, Mme Lattanzio. Je serai heureuse de lui céder la parole.

La présidente: Je n'étais pas au courant. Je pensais que Mme Lattanzio aurait la parole lors de la prochaine série de questions, madame Gainey. Si c'est toujours le cas, il vous reste deux minutes.

Mme Anna Gainey: Oh! J'ai dû mal comprendre. Je vais donc conclure mon intervention. C'est très bien ainsi. Je vous remercie.

La présidente: Vous avez la parole, madame Lattanzio.

Mme Patricia Lattanzio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Madame la présidente, puis-je utiliser les deux minutes qui restent?

La présidente: Voulez-vous ces deux minutes?

Mme Patricia Lattanzio: Oui, certainement.

La présidente: Oui, vous pouvez les utiliser. C'est la raison pour laquelle je vous ai donné la parole.

Je vous remercie.

• (1220)

Mme Patricia Lattanzio: Je vous remercie, madame la présidente.

Je vous remercie, madame Tait, et je vous souhaite la bienvenue.

Bienvenue, monsieur Goldbloom. J'aimerais vous adresser mes questions au sujet de la situation financière.

Nous croyons comprendre qu'elle est la même que les autres radiodiffuseurs. En quoi la situation de CBC/Radio-Canada est-elle différente ou unique?

M. Michael Goldbloom: Il y a deux semaines, j'ai eu la chance de participer à une conférence qui s'est tenue ici, à Ottawa, et qui réunissait les principaux médias de service public du monde entier. Je pense que de 30 à 40 organismes étaient représentés. Tout le monde avait le même discours, à savoir que l'importance des médias de service public dans le monde démocratique est plus grande que jamais, surtout en ce qui concerne la question de la désinformation.

De nombreuses discussions ont eu lieu sur la manière dont nos médias de service public peuvent contribuer au processus qui vise à informer nos citoyens. Nos démocraties reposent sur le fait que nos citoyens sont informés, et le défi de la désinformation est plus grand que jamais. C'est ce que j'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire lorsque j'ai parlé de la crainte que les Canadiens ne soient pas en mesure de distinguer le vrai du faux.

La situation du financement est comparable. Tous les médias privés et publics font face aux mêmes défis en raison des grandes entreprises technologiques mondiales comme Meta, Google, Amazon, etc. Tous les médias de service public dans le monde doivent relever des défis importants pour continuer à fournir des services à leurs citoyens, et c'est certainement le cas pour nous ici au Canada.

Mme Patricia Lattanzio: D'accord.

Vous affirmez que plus de 20 millions de Canadiens utilisent les services numériques — ou du moins c'est ce que Mme Tait a déclaré plus tôt. Dans ce cas, comment se fait-il que les revenus liés au contenu numérique ne semblent pas compenser la baisse des revenus liés au contenu télévisuel?

M. Michael Goldbloom: Très brièvement, tous les médias doivent composer avec le fait que la publicité numérique est beaucoup moins rentable que la publicité qui soutenait les médias traditionnels.

La présidente: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Champoux. Il a deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci.

Madame Tait, on parle beaucoup de la survie, de l'avenir et de la pérennité du diffuseur public, aujourd'hui en particulier.

Un rapport a été offert au gouvernement du Québec par Mmes Amélie Binette et Michèle Fortin, l'ancienne vice-présidente principale de la télévision française de Radio-Canada.

Avez-vous pris connaissance de ce rapport?

Mme Catherine Tait: Je ne l'ai pas lu, mais j'en connais à peu près le contenu.

M. Martin Champoux: Vous êtes donc au courant que certaines demandes, certaines recommandations sont faites par la province de Québec, qui souhaite participer au processus de réflexion.

Que pensez-vous des recommandations qui ont été faites?

Mme Catherine Tait: Je pense que la plupart des recommandations, en ce qui a trait à la gouvernance de CBC/Radio-Canada, font partie des obligations et responsabilités du gouvernement fédéral.

Ce n'est pas à nous de nous prononcer là-dessus.

M. Martin Champoux: Le rapport souligne l'importance de la Société Radio-Canada, la SRC, pour les services en français dans tout le Canada, mais essentiellement au Québec, pour la survie de la langue française et de la culture québécoise. On le sait, la SRC est très appréciée au Québec. Le contenu original qui est créé par les artisans de la SRC, pour les téléspectateurs québécois, est constitué d'émissions ou autres contenus extrêmement appréciés, en général.

Êtes-vous d'accord sur la recommandation du rapport selon laquelle le gouvernement du Québec demande qu'il y ait certaines mesures de sécurité pour l'avenir qui soient intégrées dans le nouveau mandat? À titre d'exemple, on recommande de modifier la Loi sur la radiodiffusion pour faire en sorte qu'il y ait systématiquement un vice-président des services français et un vice-président des services anglais. Ce n'est pas dans la loi. C'est une pratique, mais ce n'est pas nécessairement dans la loi.

Êtes-vous d'accord aussi, par exemple, sur le fait qu'on exige la maîtrise des deux langues officielles, tant pour la personne qui occupe le poste de président, comme vous, que pour le président du conseil d'administration? C'est une pratique, mais ce n'est pas encore dans la loi. Pensez-vous que ces mesures seraient faciles à mettre en place et seraient efficaces?

Mme Catherine Tait: Je pense que les protections qu'on a déjà pour la langue française dans la Loi sur la radiodiffusion, mais égale-

ment dans la Loi sur les langues officielles, sont adéquates pour ce genre de protection. Encore...

M. Martin Champoux: Je m'excuse de vous couper la parole, je dispose de très peu de temps.

J'exprime la crainte que nous avons, par exemple, de voir un autre gouvernement littéralement saborder les services et faire en sorte que les services en français de la SRC soient coupés, soient « maganés », comme on le dit en québécois.

• (1225)

Mme Catherine Tait: Je comprends cette crainte, mais je pense que la Loi sur les langues officielles, qui a été révisée récemment, ajoute une protection pour la Société Radio-Canada.

Je pense que c'est adéquat pour l'instant. Je laisse au gouvernement fédéral le rôle de revoir la Loi, si c'est nécessaire.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame Tait.

La parole est maintenant à Mme Ashton. Elle a deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Je vous remercie.

Madame Tait, dans le cadre de vos conversations avec la ministre libérale du Patrimoine canadien ou d'autres représentants du gouvernement, a-t-on déjà laissé entendre que CBC/Radio-Canada ne devrait pas accorder des millions de dollars en primes aux cadres pendant qu'elle élimine des emplois?

Mme Catherine Tait: Non, car nous ne discutons pas de questions liées à l'administration interne avec le gouvernement.

Mme Niki Ashton: J'aimerais maintenant aborder un autre sujet. En 2021, une lettre ouverte a mis en évidence le problème auquel font face les journalistes canadiens lorsqu'ils couvrent la Palestine, comme l'indique l'extrait suivant:

Quiconque a travaillé dans une salle de presse canadienne s'est heurté à la réticence ou à la résistance manifestée à l'égard des reportages sur Israël ou les territoires palestiniens occupés. Les guides de rédaction canadiens interdisent toujours l'utilisation du mot « Palestine » dans les reportages, ce qui a donné lieu à de nombreuses corrections au fil des ans. Des journalistes racisés ont déclaré avoir l'impression d'être soumis à une surveillance excessive, voire à la censure, chaque fois qu'ils proposent un article sur cette région.

J'aimerais également préciser que j'ai récemment travaillé avec des groupes comme l'organisme Voix juives indépendantes pour demander à l'Agence du revenu du Canada de mettre fin à la pratique des organismes de bienfaisance canadiens qui consiste à financer des colonies illégales ou à faciliter des crimes de guerre en Palestine. CBC/Radio-Canada et d'autres médias d'information n'en ont pas parlé.

À la suite de la publication de la lettre dont je viens de citer un extrait, deux journalistes de CBC/Radio-Canada ont été avisés qu'ils ne pouvaient plus faire de reportages sur la Palestine. Cela s'est répété à maintes reprises.

En fait, la semaine dernière, la journaliste Arfa Rana a parlé de son expérience à titre de seule musulmane dans sa salle de rédaction qui essaie de mettre en contexte la couverture de la Palestine et d'Israël par CBC. Après avoir fait part de ses préoccupations, elle a été punie par ses rédacteurs en chef, qui l'ont exclue, pendant quelques semaines, des réunions quotidiennes qui servent à la présentation d'idées de reportages. Un réalisateur en chef lui a également dit que la Palestine était un nom qui n'était plus utilisé, comme la Perse.

La journaliste ne mentionne pas que ce réalisateur a fait l'objet d'une quelconque sanction. Qui sait? Peut-être a-t-il même reçu une prime. Elle a écrit que lorsque des crimes contre l'humanité sont commis, il n'y a pas deux côtés de l'histoire, il n'y a que la vérité. Le traitement qu'elle a subi de la part des dirigeants de CBC l'a amenée à démissionner de son poste. CBC s'en porte moins bien.

Je tiens à préciser que lorsque nous parlons de crise liée à la réputation, nous parlons également de la couverture de CBC/Radio-Canada sur les événements en cours en Palestine, qui a été critiquée par plusieurs personnes, comme nous l'avons entendu. Je sais que l'orientation rédactionnelle doit être distincte de votre côté des choses, mais que peut faire la prochaine personne à la tête de CBC/Radio-Canada pour s'assurer que les journalistes ne sont pas réduits au silence ou que leurs voix ne sont pas étouffées, ou que notre radiodiffuseur public ne donne pas le même poids aux deux côtés d'un génocide?

La présidente: Je vous remercie. Le temps imparti est écoulé, mais je vais donner 30 secondes à Mme Tait pour répondre à la question.

Mme Catherine Tait: Je crains qu'il ne s'agisse pas d'une réponse de 30 secondes.

C'est l'un des sujets les plus difficiles et les plus émotionnels que nous avons eu à traiter dans nos salles de nouvelles, tant à Radio-Canada qu'à CBC, depuis le 7 octobre et les événements tragiques qui se sont déroulés au Moyen-Orient.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous travaillons extrêmement fort pour soutenir tous nos journalistes, quels que soient leurs antécédents. Plus important encore, nous respectons des normes et des pratiques journalistiques transparentes. Nous avons deux ombudsmans qui veillent à ce que ces normes soient respectées dans tous nos reportages.

Tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que je suis convaincue que la personne qui me succédera fera ce que j'ai fait et laissera le métier de journaliste aux experts et aux professionnels qui suivent les normes les plus élevées au pays et qui, franchement, sont parmi les meilleurs au monde.

La présidente: Je vous remercie.

Nous entamons maintenant la dernière série de questions.

Monsieur Kurek a la parole pour les conservateurs. Il a cinq minutes.

M. Damien Kurek: Je vous remercie beaucoup, madame la présidente.

Vous avez beaucoup parlé d'inspirer confiance et de l'importance de s'appuyer sur les faits. C'est un fait que de nombreux emplois ont été éliminés à CBC/Radio-Canada. En fait, des emplois ont été éliminés juste avant Noël. C'est un fait que des primes de rémunération au rendement très généreuses ont été accordées, pour un montant de plus de 18 millions de dollars. Il n'est donc pas facile de réconcilier cela avec le témoignage que vous avez livré aujourd'hui.

Nous avons fait quelques recherches sur ces principaux indicateurs de rendement et sur certains des objectifs. Lors de votre comparution précédente devant le Comité, vous avez beaucoup parlé d'un processus, mais ce que je trouve intéressant, c'est que les rapports qui sont produits par CBC/Radio-Canada vantent vos excellents résultats, au point que le seul endroit où vous seriez plus populaire serait peut-être lors d'une réunion du Cabinet libéral. Même

aujourd'hui, vous avez laissé entendre, après l'une des questions de M. Coteau, que vous deviez être réaliste à cet égard.

Pour revenir aux principaux indicateurs de rendement du dernier exercice financier, vous avez dit que, selon vos propres critères, vous aviez atteint 13 des 14 objectifs en matière de rendement. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport à l'année précédente, où vous n'aviez atteint que 3 des 14 objectifs. Il y a quelque chose qui cloche. Nous avons donc examiné certains des renseignements liés à l'atteinte d'objectifs concrets, et nous avons constaté que vous aviez réduit les indicateurs de rendement pour le dernier exercice, et dans certains cas de manière très importante.

Madame Tait, dans le cas de l'exercice précédent — 3 objectifs atteints sur 14, comparativement à 13 objectifs atteints sur 14 —, cela a-t-il une incidence sur les primes?

• (1230)

Mme Catherine Tait: Je suis désolée. De quelles années parlez-vous? Vous parlez bien de l'exercice 2022-2023 et de l'exercice 2023-2024, et non de l'année 2014. Est-ce exact?

M. Damien Kurek: Oui. Je suis désolé.

Mme Catherine Tait: Quelle était la question?

M. Damien Kurek: En 2022-2023, vous avez atteint 3 des 14 principaux indicateurs de rendement. L'année dernière, vous avez atteint 13 indicateurs sur 14. Cela a-t-il eu une incidence sur les primes versées?

Mme Catherine Tait: Oui, bien sûr.

M. Damien Kurek: D'après vos propres renseignements, vous avez réduit ces principaux indicateurs de rendement afin de vous assurer qu'ils étaient atteints. Autrement dit, vous avez indiqué que lorsque les principaux indicateurs de rendement sont réduits, votre organisme et les membres de la direction reçoivent plus d'information.

Monsieur Goldbloom, j'aimerais...

Mme Catherine Tait: Puis-je répondre à cela?

M. Damien Kurek: ... vous demander...

Je ne fais qu'énoncer les faits, madame Tait.

Monsieur Goldbloom, j'aimerais savoir si vous pouvez indiquer au Comité...

La présidente: Excusez-moi. Excusez-moi, s'il vous plaît.

M. Michael Coteau: J'invoque le Règlement.

Je pense réellement que si vous faites ce genre de déclaration, la témoin devrait pouvoir y répondre. Sinon, ce n'est pas juste.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Coteau.

J'allais justement dire qu'on ne peut pas faire une déclaration sans donner au témoin la possibilité de répondre.

Madame Tait, vous avez la parole.

Mme Catherine Tait: Nous avons mis en place un processus très rigoureux pour établir les principaux indicateurs de rendement chaque année. Nous examinons le rendement antérieur, mais surtout ce qui se passe dans l'industrie.

Lorsque nous observons une tendance à la baisse de 5 % des abonnements aux services de télévision, nous en tenons compte. Nous ajustons nos principaux indicateurs de rendement en conséquence, et nous prévoyons une certaine marge de manœuvre. Cela signifie que chaque principal indicateur de rendement est examiné... En passant, ils ne sont pas tous réduits. Certains chiffres dans la catégorie du contenu pour enfants et dans la catégorie de la diversité et de la représentation sont supérieurs à ceux de l'année précédente. Je tiens à préciser que nous n'inventons pas les principaux indicateurs de rendement. Ils sont fondés sur ce qui se passe dans l'industrie.

Je pense que d'autres vous ont dit, à plusieurs reprises, que cette industrie est en déclin. C'est une période extrêmement difficile. Comment peut-on gérer une telle situation et encourager les employés à continuer de faire leur travail? Il faut prévoir une marge de manœuvre.

M. Damien Kurek: Cette « marge de manœuvre » est une nouvelle notion, et il semble certainement qu'une certaine marge de manœuvre est accordée dans ce cas-ci.

Monsieur Goldbloom, pouvez-vous vous engager à communiquer au Comité les renseignements relatifs aux recommandations que vous avez formulées au sujet de la prime de Mme Tait et les recommandations que vous feriez au gouvernement en ce qui concerne l'indemnité de départ?

M. Michael Goldbloom: Comme je l'ai déjà dit, à ma connaissance, nos communications avec le gouvernement au sujet des recommandations en matière d'évaluation du rendement de la PDG sont régies par la confidentialité...

M. Damien Kurek: Je vous remercie.

J'ai une dernière question...

M. Michael Goldbloom: ... mais je tiens à dire que nous rendons public le rapport produit par l'organisme indépendant responsable d'examiner notre rémunération, et nous serons heureux de vous transmettre ces recommandations.

M. Damien Kurek: Je vous remercie. Oui, veuillez nous les envoyer.

Madame Tait, il y a quelques années, CBC/Radio-Canada a cessé de diffuser le Stampede de Calgary. Pourquoi?

Mme Catherine Tait: Je ne faisais pas partie de la Société à l'époque, et je ne peux donc pas commenter les détails de cette décision.

M. Damien Kurek: Est-ce que le patrimoine de l'Ouest et la culture pionnière sont importants pour CBC/Radio-Canada?

Mme Catherine Tait: Oui, certainement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons plus de postes de journalistes dans l'Ouest, et ce, de façon disproportionnée par rapport à n'importe quel autre endroit au pays.

M. Damien Kurek: J'aimerais obtenir des précisions...

• (1235)

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Kurek, vos cinq minutes sont écoulées.

M. Damien Kurek: Pourriez-vous faire parvenir au Comité des renseignements sur les détails de la décision liée au Stampede de Calgary, s'il vous plaît?

Mme Catherine Tait: Oui, certainement.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Lattanzio, qui dispose de cinq minutes.

Mme Patricia Lattanzio: L'une des premières choses que le gouvernement Harper a faites lorsqu'il est arrivé au pouvoir a été d'augmenter la rémunération au rendement des cadres, dont ceux de CBC/Radio-Canada. Selon des reportages de l'époque, « la principale raison invoquée au sujet des dernières augmentations à Ottawa est d'empêcher les cadres supérieurs du gouvernement d'accéder à des postes encore plus lucratifs dans le secteur privé ». On y indique également que « le premier ministre Stephen Harper et son cabinet ont discrètement approuvé les hausses de rémunération en coulisses — pendant le creux de l'été — en espérant manifestement limiter le plus possible les critiques politiques », et que « dans le cas de dirigeants de sociétés d'État comme CBC/Radio-Canada et Postes Canada, la valeur des augmentations et des primes rivalise avec le montant total qu'une personne payée au salaire minimum gagnerait en un an.

Permettez-moi de citer un extrait d'un autre reportage d'enquête datant d'août 2015: « Depuis l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper, les dépenses consacrées aux primes et à la rémunération au rendement des cadres de la fonction publique qui mettent en œuvre les ordres du gouvernement ont bondi de plus de 65 %. » On y mentionne aussi que « l'enveloppe moyenne de la rémunération au rendement des cadres supérieurs a également augmenté sous le gouvernement conservateur. »

Le gouvernement dont faisait partie M. Poilievre a, comme on le sait, accordé des niveaux de rémunération au rendement sans précédent à des dirigeants de la fonction publique, y compris au PDG de CBC/Radio-Canada juste avant son départ. Est-ce exact?

Mme Catherine Tait: Je crains de ne pas pouvoir parler de décisions qui ont été prises à une autre période. S'il y a des renseignements que nous pouvons fournir au Comité ultérieurement, je consulterai mon personnel à ce sujet...

La présidente: Merci.

Je suis désolée. Donnez-moi juste un instant, madame Lattanzio.

Si vous avez des renseignements à nous communiquer, madame Tait, n'hésitez pas à le faire. Vous pouvez les transmettre à la greffière et nous les distribuerons à tout le monde. Merci.

Mme Patricia Lattanzio: Merci, madame la présidente. C'est exactement ce que j'allais suggérer.

Je veux poursuivre sur la question du financement avec M. Goldbloom, comme nous l'avons fait tout à l'heure.

Vous dites que plus de 20 millions de Canadiens utilisent les services numériques, qui compensent maintenant le reste. Par ailleurs, le gouvernement a accordé à CBC/Radio-Canada 21 millions de dollars supplémentaires au cours des trois dernières années. En quoi cela vous a-t-il aidé à améliorer votre situation financière?

M. Michael Goldbloom: Comme toutes les organisations du pays, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, le radio-diffuseur public a dû faire face à l'inflation, qui a entraîné une augmentation considérable de ses dépenses. Nous avons également parlé précédemment d'une baisse des revenus, de sorte que le soutien du gouvernement a été essentiel pour permettre au radiodiffuseur public de continuer à remplir son mandat auprès des Canadiens, qui consiste à les informer, à les éclairer et à les divertir.

C'est un défi auquel les Canadiens sont confrontés depuis près de 90 ans. À mesure que la technologie a évolué, chaque génération a dû déterminer la meilleure façon de s'assurer que les Canadiens peuvent continuer à entendre leurs propres histoires, à être informés de leurs nouvelles et à célébrer leur culture, c'est pourquoi le soutien du gouvernement a été essentiel.

Mme Patricia Lattanzio: Pouvez-vous également nous donner des détails sur les 42 millions de dollars supplémentaires que le gouvernement a investis dans le dernier budget? Que faites-vous de ces revenus supplémentaires?

Mme Catherine Tait: Si je peux répondre à la question, madame la présidente, les 42 millions de dollars supplémentaires nous ont permis de suspendre les suppressions d'emplois.

Comme vous vous en souviendrez, nous envisagions de supprimer 420 autres emplois et, comme je l'ai dit, nous avons pu interrompre le processus et reprendre certaines commandes de productions indépendantes que nous avions également interrompues.

Mme Patricia Lattanzio: Êtes-vous tirés d'affaire? Faut-il s'attendre à ce qu'il y ait d'autres compressions si la société d'État continue à souffrir d'un manque à gagner dans un contexte difficile sur le plan des revenus publicitaires? Que se passera-t-il alors?

• (1240)

La présidente: Vous avez 30 secondes.

Mme Catherine Tait: Les 42 millions de dollars que nous avons reçus nous ont permis d'équilibrer notre budget de cette année. Si nous ne recevons pas de financement supplémentaire au cours du prochain exercice, nous devons envisager la suppression d'autres d'emplois, ainsi que d'autres compressions d'ordre opérationnel, afin d'équilibrer notre budget.

Mme Patricia Lattanzio: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Les membres du Comité m'ont demandé de procéder à une autre série de questions. Nous avons très peu de temps et des travaux attendent ce comité, ce qui devrait prendre cinq minutes, mais je pense que nous allons opter pour des interventions de deux minutes pour chaque parti.

C'est M. Gourde qui commence et il dispose de deux minutes.

[Français]

M. Jacques Gourde: Merci, madame la présidente.

Il me restait une question à poser à Mme Tait, à M. Goldbloom ou aux deux.

Je reviens à la question des primes.

Était-ce le choix de la direction, qui a présenté au conseil d'administration, d'accorder des primes? CBC/Radio-Canada avait-elle l'obligation de donner des primes ou aurait-elle pu choisir de ne pas en donner? Avez-vous fait une recommandation au conseil d'administration, qui a entériné la décision de donner des primes? Auriez-vous pu carrément ne pas en donner?

Était-ce un choix ou une obligation de donner ces primes?

M. Michael Goldbloom: Je dirais que c'était l'obligation de notre organisme, afin de respecter l'engagement que nous avons pris envers nos employés non syndiqués.

Comme Mme Tait l'a dit, nous fixons des objectifs et, si les employés les atteignent, ils s'attendent à être rémunérés en conséquence.

M. Jacques Gourde: C'est donc une obligation morale. Dans la réglementation, rien, nulle part, n'oblige le conseil d'administration à donner des primes.

M. Michael Goldbloom: C'est un sujet qui est discutable.

Certains avocats diront qu'en effet, nous avons cette obligation légale, parce que les conditions ont été remplies. Pour notre part, il s'agissait essentiellement de respecter notre engagement.

Nous prenons des engagements envers nos employés syndiqués par l'entremise des conventions collectives et envers nos employés non syndiqués sur la base des objectifs que nous fixons. Quand ceux-ci atteignent leurs objectifs, ils sont rémunérés en conséquence.

M. Jacques Gourde: Merci.

Je vais céder le temps de parole qu'il me reste à M. Waugh.

[Traduction]

La présidente: Vous avez 30 secondes, monsieur Waugh.

M. Kevin Waugh: Merci, madame la présidente.

Je suis inquiet au sujet de CBC/Radio-Canada.

Monsieur Goldbloom, je pense que votre PDG a été prise de court par le déclin de la confiance à l'égard de la société d'État. En fait, l'an dernier, elle a écrit dans le *Toronto Star* un éditorial dans lequel elle était sur la défensive. Je pense qu'elle a été prise de court par l'élan que j'ai pu constater dans ce que j'ai lu en faveur de l'idée de cesser de financer CBC/Radio-Canada. Et maintenant, vous allez vous adresser au gouvernement, au nom du conseil d'administration de la société d'État, et donner à Mme Tait une prime pour deux ans et demi. Comment pouvez-vous faire une telle chose?

La présidente: Je suis désolée de ne pas pouvoir obtenir de réponse. J'ai dit à tout le monde que chacun disposait de deux minutes. Nous les avons maintenant dépassées.

Je cède la parole aux libéraux, soit à M. Noormohamed, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Taleeb Noormohamed: Merci, madame la présidente.

Étant donné que nous avons discuté de tous les aspects de la question aujourd'hui avec Mme Tait et M. Goldbloom, il y a deux ou trois choses importantes qu'il vaut la peine de consigner au compte rendu.

Tout d'abord, Mme Tait a indiqué que, sous le gouvernement Harper, les primes par personne versées aux cadres de CBC/Radio-Canada, en fonction de l'inflation, étaient, en fait, plus élevées qu'elles le sont aujourd'hui, malgré la désinformation qui est déjà faite par certains canaux à tendance conservatrice. Je pense qu'il est important de s'en souvenir.

L'autre chose qu'il est important de souligner, c'est que le gouvernement Harper a également utilisé des tactiques similaires pour garder des employés. Je pense d'ailleurs que c'est important. Je crois qu'il est important de payer les gens à leur juste valeur pour qu'ils puissent faire du bon travail au nom des Canadiens. À mon avis, les Canadiens verraient d'un bon œil qu'un travail de qualité soit rémunéré de manière équitable.

Cela étant dit, madame la présidente, j'aimerais maintenant proposer une motion qui reflète la conversation que nous avons eue aujourd'hui:

Étant donné que plus de 11 millions de Canadiens ont suivi la couverture des Jeux paralympiques de Paris 2024 par CBC/Radio-Canada.

Étant donné que le diffuseur public national a offert la plus grande couverture au Canada des Jeux paralympiques à ce jour.

Étant donné que CBC offre une couverture des événements sportifs qui sont importants pour les Canadiens et notre identité canadienne, tels que les Jeux d'hiver de l'Arctique, les Jeux autochtones d'Amérique du Nord et les Jeux du Commonwealth.

Et étant donné que sous les gouvernements conservateurs précédents, aucun événement sportif des Jeux paralympiques d'été de 2012 n'a été diffusé en direct à la télévision au Canada, malgré une couverture médiatique internationale record dans d'autres pays.

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité entreprend une étude d'au moins quatre réunions sur la couverture par CBC/Radio-Canada du sport amateur, en accordant une attention particulière à la façon dont le radiodiffuseur public offre une perspective canadienne sur des histoires canadiennes, met en lumière des événements sportifs qui recevraient autrement moins de couvertures, unit notre pays et contribue à faire avancer les objectifs des mouvements olympique et paralympique.

Madame la présidente, si cela n'a pas déjà été fait, je distribuerai ce document, qui comprend une version anglaise et une version française.

Je pense qu'il s'agit d'une motion importante, compte tenu des questions qui ont été posées et qui montrent toute l'importance de veiller à ce que les Canadiens puissent voir des événements sportifs et d'autres événements qui n'ont peut-être pas la cote sur certaines des autres chaînes, mais qui, aux yeux des Canadiens, ont non seulement la cote, mais sont aussi très impressionnants, et qui donnent une excellente idée des réalisations des athlètes paralympiques partout au pays.

C'est une chose dont nous devrions être extrêmement fiers et je pense que nous devons vraiment examiner les répercussions de cette couverture très importante.

Merci, madame la présidente.

● (1245)

La présidente: Monsieur Noormohamed, nous ne débattons pas de la motion, car nous n'avons pas reçu de préavis de 48 heures. Elle ne porte pas sur la rémunération, mais sur les Jeux olympiques et paralympiques, ce qui est un tout autre sujet. Toutefois, un avis de motion sera présenté afin que le Comité puisse en débattre s'il le souhaite à la prochaine réunion, ou si vous souhaitez la présenter à nouveau à ce moment-là.

Je cède la parole à M. Champoux, pour deux minutes, s'il vous plaît.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je croyais que nous allions débattre de la motion, parce que je pensais qu'elle s'inscrivait, peut-être un peu largement, un peu librement, dans le sujet d'aujourd'hui puisqu'elle touche le mandat de CBC/Radio-Canada. J'aurais été enchanté de discuter de cette motion fort intéressante. Ce sera peut-être pour une prochaine fois si votre décision est maintenue.

Madame Tait, monsieur Goldbloom, je vous remercie à nouveau d'être venus aujourd'hui.

Conclure en deux minutes, c'est très peu, mais ce que je veux faire remarquer aujourd'hui, au-delà de tout ce qu'on peut reprocher à la façon dont CBC/Radio-Canada a géré les annonces de réductions budgétaires, particulièrement au cours de la dernière année et demie, entre autres, et l'attribution de primes de rendement — c'était très discutable dans le contexte —, ce qu'il faut retenir, c'est le grand portrait de la situation, non seulement de CBC/Radio-Canada, mais aussi de l'état des médias d'information au Canada et partout dans le monde. Plutôt que de se désunir et de camper sur des positions populistes, il faudrait plutôt faire face à ce problème majeur de façon adulte, de façon responsable et, surtout, de façon urgente.

Je suis extrêmement inquiet lorsque j'entends des vérités et des propos manipulés pour répondre à la grogne populaire, pas toujours justifiée, à l'endroit du diffuseur public. Ce que j'ai constaté, aujourd'hui, en lien aux questions des collègues conservateurs, c'est que toutes les questions qu'ils vous ont posées ont trouvé des réponses qui défaisaient carrément leur argumentaire et leur rhétorique.

J'espère que cela fera grand bruit et que cela résonnera.

Oui, la question de la rémunération est à remettre en question. Oui, il faut trouver de nouvelles façons de bien faire comprendre au public québécois et canadien, d'abord l'importance d'un diffuseur public en santé, mais aussi celle de rémunérer adéquatement des artisans, des journalistes et des cadres, afin d'attirer des gens de qualité si on veut avoir un diffuseur de qualité.

Je vous remercie encore d'être venus. Madame Tait, c'est peut-être la dernière occasion que nous aurons de se voir au cours de ce mandat. Cela n'a pas toujours été facile, mais vous avez toujours bravé la tempête. Vous avez toujours répondu aux questions avec le plus de rigueur possible. Pour les questions dont vous n'aviez pas la réponse, vous nous avez toujours fait parvenir des réponses complètes, comme vous l'aviez promis. Tout le monde peut témoigner de votre rigueur, même si nous pouvons avoir des divergences d'opinions sur l'ensemble de votre performance en tant que présidente-directrice générale de la Société Radio-Canada.

Cela dit, j'espère vraiment que nous allons réussir à faire en sorte que CBC/Radio-Canada demeure un diffuseur public en santé, rigoureux, qu'il aura un rôle important à jouer et qu'il le jouera pour contrer cette montée de la désinformation et du populisme dans nos médias, qui se disent d'information de nos jours.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Champoux.

Je cède maintenant la parole à Mme Ashton pour deux minutes. Je suis désolée, madame Tait.

Mme Catherine Tait: Suis-je autorisée à dire quelque chose?

La présidente: Nous manquons de temps, mais allez-y. Veuillez répondre rapidement, en 30 secondes.

Mme Catherine Tait: Je tiens seulement à remercier le député du Bloc. Cela n'a pas été facile, surtout dans un contexte grandement marqué par la désinformation.

J'ai appris il y a à peine quelques minutes que, sur Twitter, certains députés prétendent que j'ai fait payer aux contribuables un voyage personnel à Paris. Je tiens à le dire pendant que vous êtes tous dans cette salle. J'ai expliqué très clairement pourquoi, en tant que PDG, j'étais à Paris lors des Jeux olympiques — l'un des événements les plus importants —, où le Canada a obtenu des résultats spectaculaires.

Je tiens à remercier le député pour ses commentaires sur le fait que j'ai fait preuve d'honnêteté en présentant les faits à ce comité.

• (1250)

La présidente: Merci, madame Tait.

J'aimerais préciser que vous avez également dit que vous étiez allée à Paris à vos frais, alors merci beaucoup.

M. Jamil Jivani: [*Inaudible*]

La présidente: Elle a payé son voyage. Je suis désolée, mais nous ne sommes pas en train de débattre de cette question, monsieur Jivani.

Allez-y, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: Eh bien, à propos des Jeux olympiques de cet été, nous avons été très fiers de nos athlètes canadiens et de leurs exploits.

Cependant, les Canadiens sont également très préoccupés par le scandale d'espionnage qui a éclaboussé notre équipe féminine de soccer. Cette équipe a donné le meilleur d'elle-même en dépit du fait que les responsables l'ont mêlée au scandale et ont terni la réputation du Canada dans le monde du soccer et, franchement, au chapitre de l'éthique dans les sports sur la scène internationale. Canada Soccer s'est engagé à nous donner des réponses il y a plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Nous n'avons encore rien entendu. Les Canadiens se posent beaucoup de questions. Les responsables de l'équipe canadienne de soccer continuent de faire traîner les choses. Nous n'avons pas entendu grand-chose de la part du gouvernement et des responsables quant à ce qui se passe...

La présidente: Je regrette, madame Ashton, mais ce n'est pas recevable. Ce n'est pas ce dont nous discutons en ce moment. Nous discutons de la rémunération à CBC/Radio-Canada.

Si vous avez une déclaration à faire...

Mme Niki Ashton: Madame la présidente, c'est mon temps d'intervention. J'ai donc le droit de dire ce que je veux.

La présidente: Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais allez-y.

Vous aviez deux minutes. Il vous en reste une.

Mme Niki Ashton: C'est pourquoi je voudrais présenter la motion que nous avons soumise la semaine dernière. Il s'agit d'une version mise à jour d'une motion que nous avons déjà présentée:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'au moins six heures pour étudier le rôle des officiels associés à l'équipe canadienne de soccer féminin et à Canada Soccer dans l'utilisation de drones à des fins d'espionnage pendant les Jeux olympiques de Paris ou lors de compétitions antérieures, ce qui a nui à la réputation du Canada et a puni les joueuses pour un acte auquel elles n'ont pas participé, et que le Comité convoque, conformément à l'article 108(1a) du Règlement, Bev Priestman, Jasmine Mander, Joseph Lombardi et John Herdman à comparaître devant le Comité pendant au moins deux heures et avant le 11 décembre 2024, en plus du directeur général et des représentants de Soccer Canada et des représentants de la FIFA, et des ancien(ne)s joueurs et joueuses; et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

Je présente la motion en ma qualité de députée membre de ce comité. Il s'agit d'une version presque identique d'une motion que nous avons soumise précédemment. La seule différence est la date, qui a été changée.

Les Canadiens ont des questions auxquelles le ministre du Patrimoine et le ministre des Sports n'ont pas répondu. Surtout, je pense qu'il est important que les parlementaires, au nom des Canadiens, demandent des comptes et s'assurent que nous soutenons vraiment nos athlètes, d'autant plus que le Canada se prépare à accueillir la Coupe du monde en 2026, dont il sera l'un des hôtes.

Je ne pense pas que nous devions consacrer beaucoup plus de temps à cette question. J'espère que nous pourrions procéder à un vote et faire avancer un dossier qui tient vraiment à cœur aux Canadiens.

La présidente: Merci, madame Ashton.

Avant que nous ne votions sur votre motion, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier M. Goldbloom et Mme Tait d'être venus ici aujourd'hui et d'avoir répondu à des questions difficiles.

Je pense que je pourrais répéter ce que M. Champoux a dit. Il a tout à fait raison. Vous avez toujours fait preuve d'honnêteté, vous avez répondu à des questions difficiles et vous nous avez fait parvenir des renseignements lorsque vous n'aviez pas les réponses. Je vous remercie de votre présence. Merci pour le temps que vous nous avez accordé.

Je vais maintenant dire que les témoins peuvent partir. Merci beaucoup.

Le Comité examinera la motion de Mme Ashton. J'ai essayé de faire en sorte que le Comité se prononce sur deux budgets pour les réunions. Il semble que nous n'y arriverons pas.

Le Comité est saisi de la motion de Mme Ashton. Quelqu'un souhaite-t-il en discuter?

Je ne vois aucune main levée.

Je vais demander la tenue d'un vote. Voulez-vous un vote par appel nominal, madame Ashton?

Oui.

La greffière pourrait-elle procéder à un vote par appel nominal? Merci.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5. [*Voir le Procès-verbal*])

La présidente: Je vais maintenant demander aux membres du Comité de bien vouloir m'accorder une minute pour discuter des deux budgets que j'ai à leur présenter.

Le premier est un budget pour l'étude sur la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme. Le montant est de 2 500 \$. Quelqu'un propose-t-il que le Comité accepte ce budget?

• (1255)

M. Michael Coteau: Quel est le montant?

La présidente: C'est 2 500 \$, monsieur Coteau.

M. Michael Coteau: Je le propose.

La présidente: Merci.

Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose à l'approbation du budget? Personne.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Le deuxième budget concerne l'étude sur la rémunération de la haute direction de CBC/Radio-Canada, que nous venons de mener. Nous devons payer pour cela. Il s'agit de 2 250 \$.

M. Michael Coteau: Je propose la motion.

La présidente: Encore une fois, c'est M. Coteau qui propose la motion.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce budget?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Les deux budgets ont été adoptés.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>